

N. 102 - Trimestriel : Avril/Mai/Juin 2020  
Exp. GRESEA, Rue Royale 11, 1000 Bruxelles, Belgique

GRESEA ÉCHOS N. 102

Belgique-België  
P.P. Bruxelles 1  
1/1770  
P601044  
Envoi  
non prioritaire  
à taxe réduite

# GRESEA ÉCHOS

Revue trimestrielle du Groupe de REcherche pour une Stratégie Économique Alternative

## LA GRATUITÉ : RÉVOLUTIONNAIRE ?



# S O M M A I R E

## **1. Éditorial**

### **La gratuité : révolutionnaire ?**

*Romain Gelin*  
Gresea

*p. 5*

## **2. Salariat, syndicalisme et gratuité**

### **Construire une civilisation de la gratuité**

*Paul Ariès*  
Observatoire international  
de la gratuité

*p. 8*

## **3. Aux racines du « travail gratuit »**

### **Des perspectives féministes**

*Natalia Hirtz*  
Gresea

*p. 18*

## **4. Gratuité des transports : d'abord une volonté politique**

*Romain Gelin*  
Gresea

*p. 30*

## **5. La gratuité en Belgique : flux et reflux**

*Romain Gelin*  
Gresea

*p. 42*

## SOMMAIRE

### **6. Droit à l'eau : la gratuité comme alliée ?**

*Romain Gelin*  
Gresea

p. 50

### **7. Gratuité et numérique : des relations ambiguës**

*Cédric Leterme*  
Gresea/Cetri

p. 62

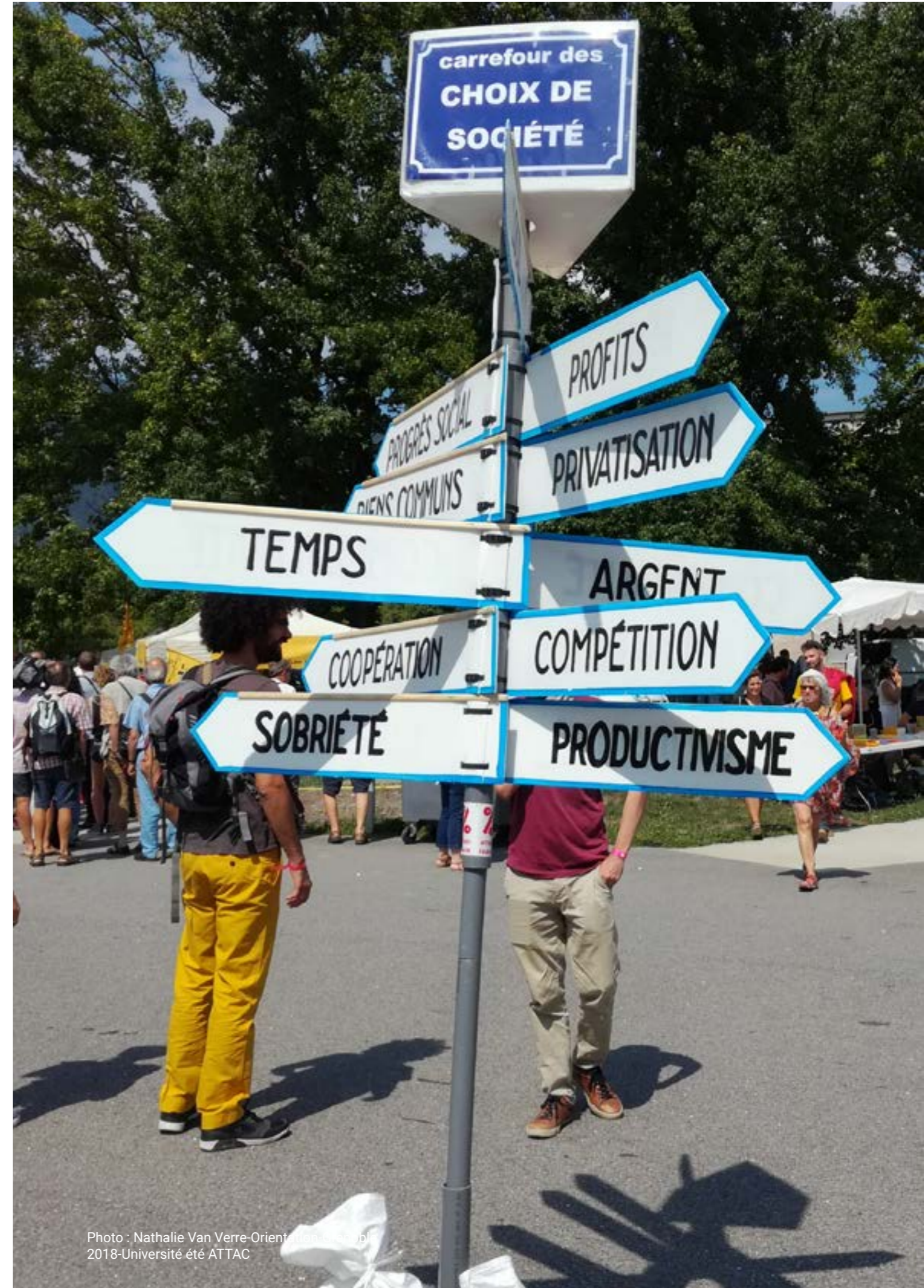




Photo : Pxhere - Alan Levine - CC BY 2.0

GRESEA ÉCHOS N. 102  
**LA GRATUITÉ :  
RÉVOLUTIONNAIRE ?**

## ÉDITORIAL

### La gratuité : révolutionnaire ?

La gratuité a toujours existé et régi de larges pans de nos vies et de nos relations sociales qu'elles soient familiales, amicales, amoureuses, spirituelles, au travers du don, de l'entraide, ou dans l'accès aux ressources offertes par la nature comme le soleil ou l'air...

S'il est important de rappeler que la gratuité a été la norme des sociétés humaines pendant des millénaires, c'est aussi parce que nos sociétés contemporaines se « marchandisent », tant par la mise en marché (recours à la concurrence, procédures contractuelles, accroissement de la part des entreprises lucratives, évaluation des performances...) que par la mise en marchandise (rendre marchande une relation qui ne l'était pas auparavant) de nombreux biens et services<sup>ss</sup>.

1. Sylvain Vatan, « Faut-il rompre avec les quasi-marchés pour penser la marchandisation ? », *Économie et institutions*, 24/2016.

Ce numéro du Gresea Échos vise justement à alimenter la réflexion autour de la gratuité comme alternative au rouleau-compresseur de la marchandisation. À travers plusieurs articles, nous tenterons d'apporter quelques éclairages sur la notion de gratuité, ses motivations et les domaines auxquels elle peut s'appliquer.

La gratuité peut évoquer les services publics, le partage, la solidarité, voire même des formes d'économie plus sobres en termes d'utilisation des ressources. Mais, elle peut aussi être mobilisée à des fins beaucoup moins altruistes. C'est cette ambivalence que nous aborderons dans les articles consacrés au numérique et aux formes particulières de travail gratuit ou non rémunéré, selon une perspective féministe.

Un autre objectif de ce numéro est de rappeler que la gratuité est d'abord une construction politique. À côté d'une gratuité « naturelle » - celle de respirer de l'air, de profiter du paysage ou de bronzer – s'est aussi établie une gratuité fondée sur les besoins collectifs, les communs et la reconnaissance du droit à chacun d'accéder à un certain nombre de biens et services de base. La gratuité est avant tout un acte politique.

Évidemment, les détracteurs de la gratuité ne manqueront pas de lever le lièvre : la gratuité ne fait pas disparaître les coûts. En effet, elle ne les fait pas disparaître, mais bien le prix d'accès. Personne ne viendrait remettre en cause l'idée de l'école gratuite sous prétexte que celle-ci a un coût : pour rémunérer les profs, disposer de salles de classe, les entretenir, fournir du matériel scolaire... Ces coûts ont en fait été socialisés, tout le monde y contribue par l'impôt selon ses moyens, sauf peut-être les praticiens de l'évasion fiscale. Nos sociétés ont reconnu que l'accès à l'enseignement était un droit fondamental et l'ont mis en pratique.

Le même principe pourrait aussi s'appliquer, avec des modalités probablement différentes, pour la reconnaissance de droits de base comme l'accès à l'eau, à la santé, au logement, à l'énergie, à la culture... Mais également pour en acquérir et en faire reconnaître de nouveaux: droit à la mobilité, service public funéraire, restauration scolaire de qualité, locale et gratuite, accès à la justice, etc., pour peu qu'ils soient formulés collectivement.

Notons également que la gratuité, et les questions qu'elle sous-tend, est aussi un levier pour donner la priorité aux valeurs d'usages sur les valeurs d'échange, au lien social sur le lien marchand, au bien-vivre plutôt qu'au lucre. Elle ouvre également le débat de la distribution et de la redistribution des richesses : – quel financement ? Qui doit contribuer ? À quelle hauteur ? Elle questionne enfin la démocratie : que doit-on rendre gratuit ? De quelle manière ? Comment le décide-t-on collectivement ?

Enfin, si la gratuité peut être porteuse de revendications, de combats et de victoires, rappelons aussi qu'elle n'est pas la panacée ni la solution à tous les problèmes de nos sociétés, mais plutôt un moyen d'opposer un récit concret, enviable et alternatif à celui de l'hyper-marchandisation d'une société de plus en plus inégalitaire et destructrice de son environnement. Elle porte, en ce sens, des germes révolutionnaires.


**Paul Ariès**

*Observatoire International de la Gratuité*

# Salariat, syndicalisme et gratuité

## Construire une civilisation de la gratuité

La gratuité a de tout temps existé au travers du don, de l'amitié ou de nombreuses formes d'entraide. Face à la marchandisation croissante de nos sociétés, une gratuité des services publics et des communs, économiquement, socialement et politiquement construite, mériterait une plus large réflexion.



**QUAND TOUT SERA PRIVÉ,  
NOUS SERONS PRIVES DE TOUT.**

## Salariat, syndicalisme et gratuité Construire une civilisation de la gratuité

Paul Ariès *Observatoire International de la Gratuité*

Nous vivons aujourd'hui une crise systémique : crise économique, crise sociale, crise écologique, crise politique, crise anthropologique posant la question du sens à donner au travail et plus largement à nos existences. Quand on dit qu'une crise est systémique c'est que quelque chose fait lien, ce qui lie toutes ces crises ce sont au moins deux tendances lourdes : le capitalisme productiviste a totalement sombré dans la démesure et met, désormais, en danger la survie même d'une Terre habitable par l'humanité. Nous devons donc penser une société postcroissance, mais sans jamais considérer que la solution serait d'appeler les salariés à se serrer la ceinture (un peu, beaucoup, passionnément, à la folie) comme le promeut l'austérité, mais sans jamais non plus fantasmer sur ce que pourrait être un anthropocène « progressiste » capable de pousser l'industrialisme, l'extractivisme toujours plus loin, mais dans l'intérêt des salariés... La bonne nouvelle c'est que la planète est déjà bien assez riche pour permettre à huit, neuf, dix milliards d'humains de « vivre bien », c'est-à-dire de satisfaire les besoins fondamentaux de l'humanité qui ne se réduisent nullement au domaine du vital, mais intègrent la culture, le beau-vivre... Nous ne pourrions, cependant, vivre mieux tout en préservant la planète que si nous changeons de modes de production, mais aussi de consommation.

### Changer de modes de production et de consommation

Changer de modes de production fait partie de l'ADN syndical avec les expériences de démocratie dans l'entreprise, avec le refus de l'obsolescence programmée, avec le constat que ce qui reste premier dans la relation de travail ce n'est pas le montant du salaire, mais le sens du travail, l'importance des relations avec les collègues, d'où, d'ailleurs, la souffrance au travail lorsqu'on a le sentiment de ne pas pouvoir travailler comme on pense qu'il faudrait le faire pour pouvoir travailler bien, utilement...

Changer de mode de consommation fait aussi partie de l'ADN syndical, même si le capitalisme est trop parvenu à imposer sa conception de la vie bonne, même si le syndicalisme à bases multiples (coopératives d'achat, clubs de loisirs, de sports, etc.) décline dans de nombreux pays. Trop de comités d'entreprises fonctionnent, dans le domaine culturel, comme des sous-traitants de la FNAC et proposent moins d'activités spécifiques, beaucoup de clubs de tourisme, liés au mouvement syndical, proposent aussi, comme le secteur privé, d'aller toujours plus loin pour toujours moins cher... La gratuité refait, cependant, subitement surface lors des grands conflits sociaux (repas populaires, spectacles offerts par des artistes). L'engagement syndical, non permanent, relève enfin, comme tout engagement social, d'une forme de gratuité, de don de soi.

Le syndicalisme doit, cependant, prendre davantage conscience que le capitalisme ne mène plus seulement la guerre contre le travail, mais contre le vivant, ce qui impose de penser autrement les chemins de l'émancipation. Il doit renouer avec un conflit de valeurs, de modes de vie, de styles de vie, et pas seulement poursuivre le combat pour la défense du niveau de vie. C'est pourquoi nous devons lutter

pour la relocalisation contre la globalisation, le ralentissement versus l'accélération, la coopération contre l'esprit de concurrence, la gratuité contre la marchandisation... L'urgence est donc à multiplier les îlots de gratuité (transports en commun urbains, services culturels et funéraires, activités scolaires et périscolaires, droits aux soins, restauration scolaire et sociale, droit au beau, etc.), avec l'espoir qu'ils deviennent, demain, de nouveaux archipels de gratuité, et, après-demain, de nouveaux continents de gratuité.

### La gratuité pour dépasser le clivage sur le revenu d'existence ?

Ce combat pour défendre et étendre la sphère de la gratuité pourrait être une façon de rapprocher partisans et adversaires d'un revenu universel. La gratuité des transports en commun constitue, par exemple, un pouvoir d'achat non monétaire, comme celle de l'école, des services de santé... La gratuité constitue donc un « revenu d'existence démonétarisé » fondé sur une refonte de la fiscalité, avec l'objectif de construire une écologie des revenus, avec un plancher et un plafond (revenu et patrimoine maximum), car non seulement l'enrichissement des uns a pour corollaire l'ap-

pauvrissement des autres, mais parce que le mode de vie des enrichis, détruisant la planète, est devenu, aujourd'hui, moralement indéfendable. Une équipe de l'University Collège à Londres vient de comparer le coût d'un revenu universel de base au Royaume-Uni à celui de la gratuité des « services universels de base » correspondant au même revenu. Ces derniers coûteraient 42 milliards de livres contre 250 milliards pour le revenu universel, soit un sixième seulement de la somme. Ce coût représente 2,2% du PIB britannique contre 13% pour le revenu universel. La gratuité est déjà beaucoup plus réaliste économiquement que le revenu universel. Elle est également beaucoup plus efficace car elle repose sur l'intelligence collective (qu'est-ce qui doit être gratuit ou renchéri ?) plutôt que sur des choix individuels (que faire de mon revenu universel ?). Elle ne se contente pas de dé-marchandiser, mais démonétarise, déséconomise. J'ajouterais que la gratuité est une façon de poursuivre le combat de nos anciens qui, en créant la sécurité sociale, n'entendaient pas seulement en faire une roue de secours face aux accidents de la vie, mais parlaient de sécurité sociale de la santé, du logement, de l'alimentation, etc. Je dirais enfin que le combat pour la gratuité n'est pas une lubie de gosses de riches et que ceux

qui le mènent le mieux sont les populations des pays du Sud, ce qui ouvre la possibilité d'une convergence internationale des luttes. Le retour de la question des biens communs s'est produit en Bolivie autour de la question de l'eau, avant de s'internationaliser jusqu'en Belgique.

### Le capitalisme aime la gratuité à son profit

Toute gratuité n'est, cependant, pas émancipatrice comme l'a prouvé, dans l'histoire, le vieux système des corvées, auquel était soumise la population. Les puissants ont toujours refusé de payer une part du travail, comme ils se sont toujours appropriés une part des richesses communes. Le capitalisme adore la gratuité... à son profit. Jean Gadrey note que le dumping social, commencé avec l'esclavage, et que la mondialisation néolibérale a étendu, consiste à exploiter les réservoirs mondiaux de main-d'œuvre quasi gratuite, souvent issus de la destruction organisée de la petite paysannerie. C'est ainsi que, dans une paire de chaussures Nike de 2004 coûtant 70 dollars, il n'y avait que 2,75 dollars de salaire. L'économiste précise qu'il convient aussi de ranger dans cette catégorie les innombrables heures supplémentaires non déclarées (l'équivalent de 680 000

emplois en France selon l'ex-inspecteur du travail Gérard Filoche), la quasi-gratuité des stagiaires exploités, les temps de déplacements obligatoires non rémunérés, etc. La plus-value qu'empochent les capitalistes repose toujours sur du travail non payé ! Le capitalisme s'est aussi développé sur la base de la destruction et de la privatisation de biens naturels communs, aussi bien dans les pays riches qu'au sein de la périphérie (néocolonisée). Par des opérations de conquêtes, parfois militaires, les capitalistes ont acquis le droit d'exploiter, soit gratuitement, soit pour une bouchée de pain, d'énormes richesses naturelles du sol et du sous-sol. Le capitalisme a ainsi connu un siècle d'énergie et de transports à bas prix, de ressources du sous-sol, abondantes et peu chères. Jean Gadrey ajoute que « ce qu'on appelle la dette écologique des pays riches vis-à-vis des pays du Sud correspond précisément à l'exploitation lucrative de la gratuité (ou quasi gratuité) des ressources naturelles du Sud ». L'économiste dénonce le dumping fiscal allant jusqu'à la suppression de toute imposition des bénéficiaires, sans même parler des paradis fiscaux et de la mise à disposition d'une monnaie quasi gratuite, via la possibilité de créer et contrôler le crédit. Gadrey conclut que cette quête de la gratuité au pro-

fit des seuls capitalistes coûte très cher... aux peuples qui la financent : « Ce sont eux qui empochent les bénéfices de la privatisation de la ressource-monnaie, selon les mêmes lois que celles de la colonisation de la nature : introduire des droits de propriété sur des biens gratuits, les confisquer et les faire payer. C'est bien une logique de rente et de rentiers ». La municipalité de Lyon emboîtait récemment le pas à beaucoup d'autres en organisant la gratuité des transports en commun pour les seuls riches congressistes (notaires, avocats, médecins), mais en la refusant à la population locale.

### Construire la gratuité

L'alternative n'est donc pas entre être pour ou contre la gratuité, mais de déterminer quelle gratuité construire pour qu'elle soit au service de l'égalité sociale, de la justice écologique et de l'implication citoyenne. Il est d'abord important de noter que la gratuité n'a pas disparu de nos sociétés marchandes, quoi que disent les « chiens de garde » du capitalisme. On peut ainsi citer deux premières sphères de la gratuité auxquelles on ne pense plus, la première concerne les gratuités dites premières, comme le don de la vie, la transmission de la langue, l'amour, l'amitié, l'engagement ; la deuxième concerne

toutes les formes de gratuité coopératives, entraide entre voisins, boîtes à livres, zones de gratuité recyclant des produits...

La gratuité qu'évoque cet article est d'un autre type, complémentaire aux deux premières, il s'agit de la gratuité des services publics et des biens communs. Cette gratuité, comme les deux autres, est économiquement, politiquement, juridiquement, socialement et culturellement construite. La marchandisation résulte, elle-aussi, d'une construction historique prolongée, depuis le mouvement des enclosures entre le XVe et le XVIIIe siècle<sup>ss</sup>.

Cette construction de la gratuité repose sur une véritable grammaire avec trois règles de base. Première règle : la gratuité peut concerner tous les domaines de l'existence. Il n'existe pas de domaines a priori marchands et d'autres a priori gratuits. Autrement dit, la gratuité ne vise pas seulement les secteurs que le capitalisme ne sait pas valoriser, ou le seul domaine de la survie avec, par exemple, l'eau vitale. La gratuité de l'eau élémentaire, 40 litres d'eau gratuits par jour et par personne et gratuité des abonnements, est, bien sûr, essentielle, mais la gratuité des bacs à sable également. C'est aux citoyens de décider ce qui

doit être gratuit selon les spécificités locales. Deuxième règle : si tous les domaines de l'existence ont vocation à devenir gratuits, tout ne peut être gratuit dans chacun des domaines concernés, et pas d'abord pour des raisons comptables, mais parce que la gratuité est mise au service d'un projet de civilisation, c'est-à-dire d'une société plus juste, écoresponsable et démocratique. C'est la raison pour laquelle nous proposons un nouveau paradigme économique : gratuité du bon usage face au renchérissement, voire à l'interdiction du mésusage. La question n'est complexe qu'en apparence car sa résolution renvoie d'abord au bon sens : pourquoi payer son eau le même prix pour son ménage et remplir sa piscine privée ? Ce qui vaut pour l'eau devrait s'appliquer à l'ensemble des domaines. La définition du bon usage n'est pas moraliste ni scientifique, mais citoyenne. C'est aux gens concernés de définir ce qui doit être gratuit, renchéri et parfois même interdit. Les gens en situation font très bien la différence entre un usage normal de l'eau et son gaspillage, et il existe, dans ce domaine, un bon sens populaire au sens d'Orwell ! Il s'agit, bien sûr, d'apprendre à faire primer les valeurs d'usagers, l'utilité des choses sur la valeur marchande et aussi les usagers sur les pro-

ducteurs/ consommateurs. Troisième règle : il ne s'agit surtout pas de rendre gratuits les produits existants, mais d'utiliser le passage à la gratuité pour les repenser socialement et écologiquement. Il ne s'agit pas par exemple de rendre gratuite la malbouffe de la restauration collective, mais de profiter du passage à la gratuité de la restauration scolaire, pour avancer vers une alimentation relocalisée, « resaisonnalisée », moins gourmande en eau, moins carnée et carnée autrement, d'adopter une cuisine faite sur place à partir de produits issus de l'agroécologie paysanne et servis à table, pour que l'alimentation redevienne un partage et un langage, bref se re-symbolise. Pas un domaine n'échappe à cette nécessité de repenser les produits et les services afin d'avancer vers une société des usagers maîtres de leurs usages, afin de construire une société plus égalitaire, moins sexiste, plus écologique, plus participative ...

### La croisade contre la gratuité

La croisade contre la gratuité a ses grands prêtres (recrutés dans toutes les écoles de pensée), ses églises (lobbies et autres think tank qui poussent à la marchandisation), ses ac-

1. Note de la rédaction: sur le sujet, voir l'article de Natalia Hirtz pp.18-29.

tions de grâce (la charité et le conservatisme compassionnel), son paradis et son enfer, ses pénitences (les tarifs sociaux) et son dogme sacré, la célèbre « tragédie des communs » que récite tout converti. Cette croisade a certes remporté une bataille mais pas encore la guerre. L'écologiste Garrett Hardin (1915-2003) entendait apporter la preuve, en publiant, en 1968, dans la revue *Science*, son célèbre texte « La tragédie des communs », que l'humanité serait totalement incapable de gérer une ressource sous forme de commun. D'abord utilisée pour dénoncer l'inefficacité des systèmes staliniens, cette thèse fut généralisée sous la forme d'une nouvelle doxa : l'accès libre à une ressource limitée engendrerait inexorablement sa surutilisation, et, donc, son érosion rapide, voire sa disparition ! Conséquence : seule l'appropriation par le marché ou l'État pourrait garantir la préservation des ressources naturelles. Cette thèse développe en fait l'argumentation de William Foster Lloyd favorable au contrôle des naissances et aux enclosures. Cet économiste du 19e siècle imaginait déjà un pâturage libre d'accès, sans aucune limitation, sans gestion concertée et rigoureuse. Hardin prend l'exemple d'un pâturage commun imagi-

naire et démontre que chaque éleveur « en tant qu'être rationnel cherche à maximiser son gain, en rajoutant librement une ou plusieurs bêtes à son troupeau, donc du surpâturage additionnel provoqué par la bête supplémentaire », avec pour conséquence la destruction assurée du pâturage. Semblable idée s'avère être un pur exercice intellectuel reposant sur une méconnaissance crasse de ce qu'ont toujours été les Communs. Elinor Ostrom (1933-2012), prix Nobel d'économie, a depuis torqué le cou à cette légende en montrant que les Communs n'ont toujours existé qu'avec des règles collectives encadrant leurs usages, sauf dans l'imagination des dévots du capitalisme. L'hypothèse de Hardin fonctionne dans le cadre de la rationalité de l'homo-economicus qui n'est justement pas celle des communautés d'hier et de la civilisation de la gratuité de demain, celle des usagers maîtres de leurs usages. On sait mieux aujourd'hui qui était Hardin et ce qui motivait sa haine du gratuit. L'écologiste était un grand lecteur de Malthus : « Un homme qui est né dans un monde déjà occupé (...) n'a aucun droit de réclamer la moindre nourriture et, en réalité, il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert disponible pour lui ;

elle lui ordonne de s'en aller, et elle ne tardera pas elle-même à mettre son ordre à exécution »<sup>ss</sup>. Hardin fut, en bonne logique malthusienne, un eugéniste et même le principal dirigeant de l'American Eugenics Society<sup>ss</sup>. Cette obsession le conduira à dénoncer systématiquement les actions sociales menées aux États-Unis, à refuser la fiscalité redistributive, l'aide alimentaire aux pays du tiers-monde, à prôner la fermeture des frontières, la stérilisation des esprits faibles, la création d'un marché des droits à enfanter, car l'État, en soutenant les plus faibles, dégraderait le capital biologique de l'espèce (sic). La question n'est pas celle du « trop d'humains », mais du « trop d'hyper-consommateurs » ! La meilleure façon de réussir la transition démographique reste la gratuité de ce qui permet de vivre bien, car la misère est le lit des grossesses nombreuses. Oserais-je dire qu'il y a toujours trop d'humains pour ceux qui ne les aiment pas ! Oserais-je dire que les amoureux de la gratuité sont fiers d'avoir en Garrett Hardin un adversaire aussi vil !

1. Thomas Malthus, *Essai sur le principe de population*, Londres, 1798.

2. Fabien Locher, « Les pâturages de la guerre froide, Garrett Hardin et la tragédie des communs » in *Revue d'histoire moderne*, N° 60, Belin, 2013

## La gratuité c'est bon pour la planète

Le *livre-Manifeste Gratuité vs capitalisme* (Larousse) expose les conséquences de la gratuité dans de nombreux domaines. Contrairement aux idées reçues, la gratuité ne conduit pas à l'irresponsabilité et au gaspillage, bien au contraire. Les villes qui pratiquent la gratuité de l'eau élémentaire constatent une diminution de la consommation globale d'eau, déjà parce que les usagers font plus attention pour ne pas accéder aux tranches surfacturées, ensuite parce les villes mettent en place des politiques d'accompagnement avec embauche de personnel municipal dédié et distribution de kit antigaspillage (conseils, joints pour éviter les fuites, etc.). La gratuité de l'eau est d'ailleurs déjà fondée sur l'échec du système marchand : eau beaucoup trop chère et plus du tiers gaspillé dans les canalisations. Les villes qui pratiquent la gratuité des services culturels, comme les médiathèques, constatent un phénomène du même type : augmentation considérable, mais attendue du nombre d'abonnés, meilleure ambiance, moins d'agressions, pas moins mais pas plus de pertes, vols, ou dégradations, mais réduction du tiers du nombre d'emprunts par usagers. L'explication est simple : lorsqu'une médiathèque

est payante, chacun devient un bon petit consommateur qui en veut pour son argent, il emprunte le maximum quitte à ne pas tout lire ou visionner, mais lorsque la même médiathèque devient gratuite, chacun échappe à la logique de la consommation et devient, déjà, un peu, un usager maître de ses usages... Les villes ou les pays, comme la Suède, qui pratiquent la gratuité des cantines scolaires, parce qu'apprendre à bien manger est aussi important que d'apprendre à lire, écrire ou compter, constatent une fréquentation et une satisfaction accrues, mais réussissent, également, à faire de la restauration sociale un levier essentiel pour assurer la transition agricole. Le retour sur expérience prouve également qu'on peut mettre en place une restauration scolaire 100% biolocale, en créant notamment des régies municipales fermières chargées d'approvisionner les écoles, collèges, lycées, les maisons de retraite, etc., avec un coût matière plus faible qu'en restauration conventionnelle.

## La culture de la gratuité

Il ne saurait exister de civilisation de la gratuité sans culture de la gratuité, tout comme il n'existe pas de société marchande sans culture marchande. C'est ce à quoi s'emploient la publicité, le

marketing, l'idéologie sportive... John H. Exclusive est devenu l'un des gourous de la pensée « antigratuité » en publiant *Fuck them, they're pirates* (« Qu'ils aillent se faire foutre, ce sont des pirates »). Il y explique que le piratage existe parce que les enfants sont habitués à l'école à recopier des citations d'auteurs, à se prêter des disques, à regarder des vidéos ensemble, à emprunter gratuitement des livres, etc. L'école (même américaine) ferait donc de l'éducation à la gratuité. Les milieux néoconservateurs proposent d'instaurer une politique de la « gratuité-zéro » qui serait la réponse aux difficultés des industries « culturelles » confrontées au développement des échanges gratuits, via les systèmes peer-to-peer. La politique que nous proposons prend, bien sûr, le contrepied de ce projet en généralisant une culture de la (quasi) gratuité. Nous aurons besoin de nouvelles valeurs, de nouveaux rites et symboles, de nouvelles communications et technologies. Puisque les objets sont ce qui médiatisent le rapport des humains à la nature, quels devra être, par exemple, le nouveau type d'objets de la gratuité ? L'invention d'une culture de la gratuité est donc un chantier considérable pour lequel nous avons besoin d'expérimenter des formules différentes, mais on peut penser que l'école reste-

ra un relais essentiel pour développer une culture de la gratuité et apprendre le métier d'humain, et non plus celui de bon producteur et consommateur. Parions que la gratuité ayant des racines collectives et individuelles beaucoup plus profondes que la vénalité en cours, il ne faudrait pas très longtemps pour que raison et passion suivent...

La gratuité ne trace pas tout le chemin de l'émancipation nécessaire, mais c'est aussi essentiel pour passer de la jouissance d'avoir à la jouissance d'être, pour mettre la fabrique de l'humain au cœur de notre praxis, de nos pensées, de nos rêves. La gratuité est aussi une autre façon de penser une écologie des revenus, avec un plafond (grâce à la fiscalité et à la règle du renchérissement du mésusage) et un plancher, mais en pensant un revenu universel qui soit au maximum démonétarisé, c'est-à-dire sous forme de droits d'accès à des biens communs. La grande force de la gratuité est de partir d'un déjà-là (gratuité de l'école, de la santé), mais aussi de prendre appui sur la culture de la gratuité que pratiquent les jeunes. L'Observatoire International de la Gratuité (OIG) a tenu le samedi 5 janvier 2019 le deuxième forum international de la gratuité avec l'objectif de mettre cette question au cœur des prochaines élections territoriales,

partout en Europe, partout dans le monde, afin de donner du grain à moudre à la démocratie.

### Pour aller plus loin

Paul Ariès, *Gratuité vs capitalisme*, Larousse

Laurent Paillard, *La gratuité intellectuelle*, Parangon

Jean-Louis Sagot-Duvaurox, *De la gratuité*, L'éclat



Photo : Boîte à livres (Chaumont Gistoux) - Anakil - CC BY-SA 4.0

Natalia Hirtz  
Gresea

# Aux racines du « travail gratuit » Des perspectives féministes

La Covid-19 provoque une accélération de la crise de la reproduction de la vie, dénoncée depuis longtemps par divers courants féministes. Pourtant, partout dans le monde, les mesures économiques (qui consistent à sauver les banques ou les entreprises) prévalent sur les mesures sanitaires en reléguant le travail de reproduction de la vie aux responsabilités individuelles et en appelant la population à fournir gratuitement une grande partie de ce travail. Dans ce contexte, les réflexions féministes concernant le travail gratuit deviennent incontournables.

## Aux racines du « travail gratuit » Des perspectives féministes

Natalia Hirtz Gresea

Pour mieux cerner l'apport des analyses sur le « travail gratuit » des femmes, il faut tout d'abord rappeler les origines de ce travail. En effet, la notion de gratuité n'a pas toujours existé. Son émergence est indissociable de la « non-gratuité », une formation historique consolidée par la privatisation des ressources (les communs) et la formation du travail rémunéré, propres aux sociétés marchandes.

En Europe occidentale, le processus de privatisation des communs émerge dans l'Angleterre du 12<sup>e</sup> siècle, avec les premiers mouvements d'enclosures qui privatisent le principal moyen de production : la terre. La privatisation des communs est fondamentale dans la formation d'une société marchande en transition vers le capitalisme. Si les premiers mouvements d'enclosures débutent au 12<sup>e</sup> siècle, ces pratiques se consolident à la fin du 16<sup>e</sup>, transformant radicalement les rapports socioéconomiques dans certaines régions de l'Angleterre au 17<sup>e</sup> siècle, où le système traditionnel de coopération et de communauté d'administration des terres disparaît au profit d'un système de propriété privée des terres<sup>ss</sup>.

Avec la privatisation de la terre, une grande part de la population est dépossédée des moyens nécessaires à la production des biens essentiels à leur survie. Cette population est dès lors poussée à faire de son corps une marchandise : la **force de travail**.

Ce processus donne naissance à une **division sociale du travail, entre les travailleur.euse.s et les propriétaires des moyens de production**, spécifique aux sociétés capitalistes. Le capitalisme implique une croissance permanente de la production, vente et consommation des marchandises (au détriment des travailleur.euse.s et de la nature). Cette **reproduction du capital**<sup>ss</sup> ne peut se faire sans travail humain. Les machines, la terre, les commerces, voire même les plateformes numériques comme Uber ou Deliveroo ne créent pas de valeur sans intervention hu-

1. Edward P. Thompson, *Luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, 2014.

2. Karl Marx, *Le Capital. Livre I*, Éditions Sociales, 2016.



Photo : Mono no aware - Tumblr  
Manifestation années 1970, Lotta Feminista.

main, c'est-à-dire sans travail. La division sociale du travail désigne ainsi un **rapport d'exploitation** puisque la classe capitaliste parvient à reproduire son capital de départ et à dégager du profit grâce au travail réalisé par les travailleur.euse.s. Ce profit correspond à la partie du travail non rémunérée que s'approprient les capitalistes.

Mais ce mode d'exploitation du travail n'aborde que l'emploi, oubliant la diversité des formes d'appropriation du travail. Une des formes la plus répandue correspond au travail ménager. Un travail qui, sous l'angle de la division sexuelle du travail, sera analysé par les féministes comme gratuit.

### Les apports du mouvement du « salaire au travail ménager »

Le mouvement du « salaire au travail ménager » constitue un apport majeur à la réflexion sur la gratuité du travail domestique. Bien qu'il ne s'agisse pas du seul courant de pensée à avoir étudié la question, ces analyses aident à comprendre la gratuité dans un système caractérisé par le salariat, où gratuité et non-gratuité ne sont pas des phénomènes autonomes. Si l'exploitation et l'oppression des femmes préexistent au système capitaliste

(et donc, au salariat), ces analyses montrent comment la **division sexuelle du travail** a été transformée par la création de « l'homme salarié » et de « la femme ménagère », fruits d'un long processus notamment analysé par l'historienne Silvia Federici, depuis le Moyen Âge tardif (XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle) jusqu'au développement du capitalisme<sup>ss</sup>.

Le féminisme du « salaire au travail ménager » émerge au début des années 1970, porté par des militantes et intellectuelles marxistes qui, en mobilisant de manière critique le matérialisme historique et l'analyse du rapport de classe, mettent en lumière le travail domestique.

En 1972, la militante italienne de Lotta Femminista<sup>ss</sup>, Mariarosa Dalla Costa, et la féministe américaine (exilée en Angleterre) Selma James, publient **Le pouvoir des femmes et la subversion sociale**<sup>ss</sup>.

Cet ouvrage condense les débats de l'époque sur un aspect fondamental, délaissé par ses collègues et camarades marxistes (majoritairement masculins) : le travail ménager, effectué par la moitié de la population. Ces réflexions donnent naissance à une diversité d'organisations féministes révolutionnaires, regroupées au niveau international dans le mouvement du « salaire au travail ménager ». Le travail ménager est conceptualisé par

1. Silvia Federici, *Caliban et la sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*, Éd. Entremonde. Senonevero, 2017.

2. Organisation féministe italienne née en 1971 d'une scission au sein de Potere operaio.

3. Mariarosa Dalla Costa et Selma James (dir.), *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*, Librairie Adversaire, 1973 [1<sup>re</sup> éd. en anglais et en italien : 1972].

ces féministes en tant que « **travail reproductif** », définit comme l'ensemble des activités par lesquelles la vie humaine est produite et reproduite. Il englobe donc du travail matériel et immatériel et inclut une combinaison d'activités physiques, émotionnelles et sexuelles<sup>ss</sup>.

L'ouvrage *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale* contient deux articles : l'un rédigé par Mariarosa Dalla Costa<sup>ss</sup> et l'autre par Selma James. La première présente les réflexions développées par les féministes autonomes de Lotta Femminista. Ce mouvement promeut l'auto-organisation des femmes et, se différenciant d'autres courants féministes, mais aussi marxistes, affirme que l'exploitation du travail ménager est un élément essentiel du capitalisme. Selon leurs analyses, capitalisme et patriarcat ne constituent pas deux systèmes différenciés contre lesquels on pourrait lutter de manière séparée et hiérarchisée. À travers l'analyse matérialiste du mode de production capitaliste, elles étudient le travail reproductif comme un élément central dans le processus d'accumulation du capital. Dans cette optique, **la consolidation du capitalisme implique une reconfiguration de la division sexuelle du travail à partir de laquelle les hommes sont assignés au salariat (considéré comme travail « productif ») et les femmes au travail ménager (travail reproductif)**. Dans ce même mouvement, l'imposition du salariat implique une séparation entre sphère publique et domestique, reconfigurant les univers « féminins » et « masculins » et forgeant également de nouvelles formes de rapports hiérarchiques selon l'utilité (re)productive des individus. Ceci conduit à la création progressive d'espaces et d'activités pour les exclu.e.s du monde de la (re)production comme les « enfants », les « ancien.ne.s » ou les personnes « non valides » pour qui des garderies,

des écoles, des maisons de retraite et de soins, des asiles (devenus des hôpitaux psychiatriques) ou des centres pour personnes handicapées seront créés.

### Le travail de reproduction créateur de valeur

Qu'elles soient salariées ou pas, toutes les femmes sont aussi des « ménagères ». Leur travail de reproduction consiste, selon ces féministes, à produire et à reproduire la marchandise la plus essentielle pour la production de la valeur (et donc du profit) : la force de travail. Les « travailleur.euse.s » existent parce que les femmes se chargent non seulement d'enfanter, mais aussi de la santé (hygiène, alimentation, affect, etc.) et de l'éducation des enfants en tant que futur.e.s travailleur.euse.s, c'est-à-dire en tant que marchandise, « force de travail » qui doit donc être éduquée dans les valeurs et la discipline de l'emploi et à la soumission devant la hiérarchie. De plus, même arrivée à l'âge adulte, cette force de travail déjà « produite » doit être « reproduite ». Si après une longue et épuisante journée de travail salarié il faut se charger du travail ménager, cette force de travail devient moins rentable, car une main-d'œuvre épuisée perd en intensité.

Par exemple, les enseignements ménagers en plein essor depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle en Europe occidentale (mais aussi imposés dans les colonies) viseront à préparer les filles d'ouvriers à gérer le budget du ménage afin que des salaires minimums suffisent aux besoins élémentaires de la famille. On apprend aux filles à lutter contre l'alcoolisme et les « désordres sociaux », laissant à la

« bonne ménagère » la responsabilité de résoudre la « question sociale »<sup>ss</sup>.

Si la force de travail est la seule marchandise dont la **valeur d'échange** (salaire) est inférieure à la valeur qu'elle produit (d'où la plus-value), ces féministes affirment que **le « secret de cette rentabilité » de la force de travail se trouve en fait dans la gratuité du travail reproductif des femmes, chargées de produire et reproduire cette marchandise**. Le travail domestique des femmes n'est donc pas uniquement exploité par les hommes de l'entourage (maris, pères ou frères, amis, amants, voisins, camarades de militance ou collègues). Pour ces féministes, il s'agit aussi d'un travail gratuit au profit des capitalistes et, plus généralement, du système capitaliste qui s'écroulerait sans celui-ci. La division sexuelle du travail spécifique au capitalisme est ainsi analysée comme le résultat d'un système qui ne reconnaît pas la production et la reproduction de la force de travail comme étant une activité socioéconomique et comme source d'accumulation du capital. D'où la mystification de ce travail en tant qu'activité propre à la nature de la femme qui exercerait un service personnel aux membres de la famille. Une mystification nécessaire à l'invisibilisation, à la gratuité et donc au profit engendré par ce travail.

### « Les femmes et la subversion sociale »

Les analyses du mouvement du « salaire au travail ménager » ne s'arrêtent pas à la description sociohistorique de la condition et du travail des femmes dans le capitalisme patriarcal. Ce mouve-

ment ne place pas les femmes dans le rôle des victimes de la domination et de l'exploitation. Au contraire, cette place socialement assignée aux femmes les rend aussi potentiellement capables de subvertir le cycle de production capitaliste et donc son processus d'accumulation. À partir du lieu même de leur exploitation, les femmes disposent d'un espace où développer leur propre autonomie et leur propre pouvoir. Le mouvement du « salaire au travail ménager » luttait pour la construction et l'organisation de ces espaces où les femmes acquièrent le statut d'actrices sociales et de sujets politiques. Cette analyse et cette mobilisation des potentialités subversives des femmes étaient inédites à cette époque où une grande part des analyses documentait les conditions des femmes comme facteurs explicatifs de leur passivité. À l'image des analyses misérabilistes concernant la « classe ouvrière » ou les « classes populaires »<sup>ss</sup>, les femmes étaient (et sont) davantage présentées comme victimes que comme actrices sociales. Au contraire, comme le souligne Louise Toupin, le mouvement du salaire au travail ménager « *mettait en évidence à la fois le système qui en faisait des 'victimes' de domination et leur pouvoir de résistance et de subversion en tant qu'actrices sociales et sujets politiques* »<sup>ss</sup>.

*Le pouvoir des femmes et la subversion sociale* inclut également un texte rédigé en 1953 par Selma James sur la condition des femmes ouvrières<sup>ss</sup>. À cette époque, James travaille comme ouvrière aux États-Unis. Son texte témoigne des vécus des femmes en tant que ménagères et ouvrières. À travers la description d'une diversité des cas, James souligne les différences entre celles qui travaillent

1. Silvia Federici, « Salaire contre le travail ménager », dans Collectif L'Insoumise, *Le foyer de l'insurrection. Textes sur le salaire pour le travail ménager*, 1975.

2. Mariarosa Dalla Costa, « Les femmes et la subversion sociale », dans M. Dalla Costa et S. James, *op.cit.*

1. Pour la Belgique, voir Patricia Van den Eeckhout et Peter Schollier, « Revenus des ménages ouvriers » dans, Éliane Gubin et Catherine Jacques (sous la dir.), *Encyclopédie d'histoire des femmes. Belgique, XIXe-XXe siècles*, Racine, 2018.

2. Le misérabilisme est une notion développée par les sociologues Jean-Claude Passeron et Claude Grignon pour décrire les démarches analytiques consistant à « ne voir dans la culture des pauvres qu'une pauvre culture ». (J-C Passeron et C. Grignon, *Le Savant et le populaire, misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil - Gallimard, 1989).

3. Louise Toupin, « Le salaire au travail ménager, 1972-1977 : retour sur un courant féministe évanoui », *Recherches féministes*, Volume 29, Numéro 1, 2016.

4. Selma James, « La place de la femme » dans M. Dalla Costa et S. James, *op.cit.*

comme salariées parce qu'elles en ont besoin et celles qui le font parce qu'elles le désirent. Elle montre comment l'emploi représente pour beaucoup de femmes une source d'autonomie financière vis-à-vis de leurs maris, car « *bien que vous avez donné votre part de travail, qui est largement aussi importante que celle de votre mari, la paie que vous remet ce dernier n'est jamais vraiment à vous, même si il vous la donne pour les besoins de la famille* ». Cette autonomie financière implique parfois d'autres possibilités pour les femmes qui sont plus à même de pouvoir divorcer. Pour certaines femmes, l'usine peut aussi être un lieu de socialisation. Cependant, nous rappelle James, leurs salaires sont tellement bas que beaucoup ne choisissent pas l'emploi, elles y sont contraintes. Celles qui le font par nécessité ont peu de marges de manœuvre pour faire face aux abus des employeurs et des maris. Cette oppression est redoublée par une réalité propre à toutes les travailleuses : que ce soit par choix ou non « *ce n'est pas parce qu'elle a un travail à l'extérieur qu'elle cesse d'être ménagère* ». Une double charge, magistralement décrite par James en prenant en compte une diversité de réalités et de vécus des ouvrières (célibataires, mariées avec ou sans enfants, dans des rapports plus ou moins asymétriques avec leurs compagnons, etc.).

La publication de *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale* en 1972 marque la naissance du courant de pensée et du mouvement du « salaire au travail ménager ». La même année, l'International Wages for housework Campaign est fondée. Cette campagne est présente dans six pays où se sont formés divers groupes de base : Italie, Angleterre, États-Unis, Canada, Allemagne et Suisse.

Ce combat s'inscrit dans un contexte particulier que ces féministes cherchent à subvertir. En effet, les années 1970 sont marquées par la généralisation des produits électroménagers : cocotte-minute, poêle et fourneau électrique, réfrigérateur, lave-linge électrique, robot multifonction, fer à repasser moderne, lave-vaisselle (dans les ménages les plus aisés), etc., font leur entrée dans une grande partie des foyers. Des technologies notamment générées par l'industrie de l'armement qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, trouvent de nouveaux débouchés, permettant de rendre le travail ménager plus « productif », c'est-à-dire, réduisant le temps du travail nécessaire à la « reproduction de la force de travail ». Cette « libération du temps du travail des femmes » se déroule dans un contexte où le secteur tertiaire commence à prendre une place importante dans l'économie. Ce secteur est caractérisé par un certain nombre d'activités dites « féminines » (service, soins, nettoyage, etc.), moins bien rémunérées que les emplois « masculins ».

Entre la fin du 18<sup>e</sup> siècle et les années 1950, les efforts mis en œuvre par les États visaient à réduire l'emploi des femmes au profit du modèle de famille nucléaire avec la « mère ménagère » et le « père pourvoyeur de revenus ». Dès les années 1960-1980 (selon les pays), les États commencent à promouvoir l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi par des investissements publics (généralisation des crèches, des écoles maternelles, des garderies ou des maisons de repos) et par des (dé)réglementations du travail comme la généralisation des contrats à temps partiel (présentée comme une mesure visant à faciliter la combinaison du travail salarié et de la vie de famille pour les femmes<sup>ss</sup>).

1. En Belgique, le Plan du travail 1971-1975 propose la généralisation des contrats à temps partiel pour faciliter « *la combinaison du travail salarié et de la vie familiale des femmes* ». Voir Éliane Gubin et Claudine Marissal dans, É. Gubin et C. Jacques (dir.), 2018, *op. cit.*

L'entrée des femmes sur le marché de l'emploi s'est surtout faite au travers d'emplois précaires et flexibles dans un contexte de montée du chômage, d'inflation et de « modération salariale » impliquant une diminution de la part des salaires dans les revenus nationaux<sup>ss</sup>.

### Migrantes et chaîne globale de soins

Dans les régions appauvries du monde (qu'on nomme aussi pays du Sud ou anciennes colonies), les femmes sont également intégrées au marché de l'emploi. Cette salarisation des femmes se passe dans un contexte « d'accumulation du capital par dépossession »<sup>ss</sup> (désignée par certain.e.s comme néolibérale) qui provoque l'appauvrissement d'une grande partie de la population mondiale. Les plus touchées sont les communautés autochtones, paysannes et les populations pauvres urbaines (dont beaucoup sont des migrant.e.s ruraux.les). Parmi celles-ci, les femmes et les enfants (très majoritairement à leur charge) sont particulièrement affecté.e.s. Politiques d'austérité, accélération du processus d'accaparement de territoires habités par des communautés paysannes et autochtones, endettement croissant des ménages (notamment par la généralisation des microcrédits dont les femmes représentent 80% de la clientèle), localisation d'une partie de la production des multinationales dans les pays du Sud (et formation des zones franches, libres de toute régulation et affranchies du droit de travail, dans lesquelles une forte main-d'œuvre féminine

est employée dans des conditions déplorables et avec des salaires extrêmement bas), programmes d'ajustements structurels, traités de libre-échange, accentuation des conflits armés et catastrophes climatiques et environnementales sont quelques éléments caractéristiques de cette accumulation du capital qui attaquent directement la vie des plus précaires produisant une véritable « crise de la reproduction sociale », c'est-à-dire, de la reproduction de la vie dans les pays du Sud<sup>ss</sup>.

Beaucoup de femmes commencent à migrer seules, en recherche d'un emploi. Un processus fortement accentué durant les années 1990 qui sera conceptualisé comme « féminisation de la migration ». Actuellement, les migrantes représentent trois figures majeures dans les pays et les villes les plus « riches » : les nounous, les femmes de ménage et les prostituées<sup>ss</sup>. Une main-d'œuvre fortement demandée dans les régions « riches » du monde.

En effet, la « salarisation » des femmes n'a pas impliqué la disparition du travail domestique. Au niveau international, 76,2% du temps consacré aux activités ménagères non rémunérées est effectué par des femmes<sup>ss</sup>. De plus, les restrictions budgétaires (s'attaquant aux services publics, aux salaires, aux conditions, aux cadences et au temps de travail<sup>ss</sup>) retombent lourdement sur les femmes, redoublant leur travail domestique et salarié. Dans ce contexte, les ménages appartenant aux couches sociales les plus favorisées font de plus en plus appel à une main-d'œuvre précaire, majori-

1. En Belgique cette perte sera de 6% entre 1981 et 1989. Bruno Bauraind, « Septante ans de distribution conflictuelle des richesses en Belgique », Gresea Échos n° 97, 2019.

2. David Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*, Les prairies ordinaires, 2014.

3. Voir Natalia Hirtz, « De la colonisation au colonialisme », dans Gresea Échos n° 100, 2019.

4. Barbara Ehrenreich et Arlie Russel Hochschild (coord.), *Global Woman: nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, Metropolitan Books, 2003.

5. Rapport de l'Organisation Internationale du Travail, « Care work and care jobs for the future of decent work », 2018.

6. Par l'augmentation de l'âge légal de la retraite ainsi que par la réduction des salaires réels poussant davantage à allonger les journées d'emploi.

tairement migrante<sup>ss</sup> pour s'occuper des travaux de reproduction. Ce processus donne naissance à la formation des **chaînes globales des soins** caractérisées par une salarisation des femmes qui n'est souvent possible que parce qu'elles délèguent les activités domestiques à des femmes migrantes qui, ne disposant pas des moyens pour payer les services de soins de leurs propres enfants, doivent recourir aux autres femmes de la famille, souvent restées dans les pays d'origine<sup>ss</sup>.

### Une mise en lumière du travail gratuit

Les effets de la « salarisation » massive des femmes nous permettent de mieux cerner les différences entre la stratégie du « salaire au travail ménager » des années 1970 et celle de la plupart des mouvements féministes (ou des femmes) de l'époque, prônant la généralisation du travail salarié des femmes. Ils nous permettent également de mieux comprendre les enjeux contre lesquels ces féministes se battaient, cherchant à mettre en lumière le fait que l'emploi ne libère pas du travail domestique et à exiger la reconnaissance sociale et économique du travail ménager.

Pour les féministes du « salaire au travail ménager » cette revendication n'a « *jamais été envisagée comme une fin en soi, mais plutôt comme un point d'appui pour renverser le rapport de forces entre hommes, femmes et capital* »<sup>ss</sup>. En effet, pour ces féministes, l'accès des femmes au marché de l'emploi ne pouvait être dissocié de la reconnais-

sance du travail ménager, car l'emploi féminin se caractérisait justement par le prolongement du travail domestique (un travail gratuit et invisible).

La sous-rémunération des emplois « féminins », leur précarité et leur flexibilité<sup>ss</sup> doivent être comprises dans le cadre de la gratuité du travail ménager, incorporée de manière invisible dans les emplois<sup>ss</sup>. Un phénomène prenant de plus en plus d'ampleur, notamment depuis les années 1990 avec la généralisation du travail gratuit par la création et la multiplication du « bénévolat », du « volontariat », des stages non rémunérés, voire même par des systèmes dits « d'échange culturel » comme les « filles au pair » (une alternative pour des jeunes filles des pays appauvris pour accéder à un visa pour pouvoir migrer)<sup>ss</sup>. Dans ce sens, le combat du mouvement du « salaire au travail ménager » était clairement avant-gardiste.

En effet, ce mouvement ne se limitait pas au travail gratuit des femmes. En 1972, Dalla Costa affirmait que « l'exploitation du travailleur sans salaire est organisée à travers le salaire »<sup>ss</sup>. Un an plus tard, Selma James analyse diverses catégories d'individus et d'activités présentées comme « extérieures au rapport capital-travail salarié » du fait que ces travailleur.euse.s ne perçoivent pas de salaire. Des personnes en chômage, celles travaillant dans des conditions d'esclavage ou des ouvrier.e.s (agricoles ou industriels) des anciennes colonies (ou émigré.e.s de ces pays) forment « une masse de sans-salaire » fournissant un travail gratuit ou

quasi gratuit. **Elles font donc aussi partie (de manière invisible) du cycle de production et de reproduction du système économique, constituant une source cachée de plus-value. La « race », le sexe, mais aussi l'âge et la nation sont, selon Selma James, des éléments indispensables d'une division hiérarchique du travail. Et, chacune de ces couches de la hiérarchie des forces de travail forme « l'usine de reproduction mondiale »**<sup>ss</sup>. James offre ainsi les premiers éléments pour analyser les rapports sociaux de pouvoir entre sexes, « races », nations et générations selon la position occupée par chacune de ces strates dans la hiérarchie des salaires : la population blanche par rapport à la population « racisée », les hommes par rapport aux femmes, la population nationale par rapport à la population « étrangère » (elle aussi hiérarchisée selon les nationalités), les « adultes » par rapport aux « vieux.illes » ou les personnes cis-genres<sup>ss</sup> par rapport aux transgenres<sup>ss</sup>. En effet, à la hiérarchie des salaires correspond la hiérarchie des genres, des « races », des nationalités ou des âges.

La revendication d'un salaire au travail domestique visait donc à politiser le travail ménager et de reproduction sociale en constituant un levier pour la réflexion, l'organisation et l'action des femmes dans une perspective féministe, antiraciste, anticapitaliste, et en fin de compte, dans une perspective antihierarchique. En appréhendant l'imbrication des rapports sociaux sous-jacents au rapport salarial, ces féministes ont non seulement révélé la manière dont le capitalisme a réorganisé le pa-

triarcat, mais aussi, le nationalisme, le racisme et l'âgisme.

### Féminisme communautaire

La stratégie préconisant l'émancipation des femmes par l'emploi s'est imposée dans la plupart des mouvements de femmes et/ou féministes. Elle est également devenue l'un des combats des organisations non gouvernementales (ONG) comme stratégie pour *l'empowerment*<sup>ss</sup> des femmes des pays « sous-développés ». Les femmes entrent à l'agenda de l'aide au « développement » durant les années 1970. Notamment à partir de 1975, lorsque les Nations Unies organisent à Mexico un cycle d'événements décennaux sur le thème des femmes : « la première décennie de la femme ».

Les stratégies, les revendications et les analyses véhiculées par les « expertes internationales en genre » seront questionnées dès le début par des collectifs de femmes rurales, ouvrières et indigènes du Sud. Invitée pour intervenir à cette première « décennie de la femme », Domitila Barrios de Chungara, membre du Comité des Ménagères (Bolivie)<sup>ss</sup>, écrira quelques mois plus tard : « *...pour moi, ça a été un choc très violent. Nous parlions des langues complètement différentes...Et en plus, les micros étaient très contrôlés. Alors nous avons formé un groupe de Latino-Américaines et nous avons renversé tout ça* »...« *...elles ne savaient pas, comme nous, ce que c'est de se lever à quatre heures du matin et de se coucher à onze heures*

1. À Bruxelles, seulement 1% de travailleur(s) des titres-services sont d'origine belge. Un chiffre qui passe à environ 20% en incluant les personnes ayant obtenu récemment la nationalité belge. Dossier « Servantes d'aujourd'hui », MICMAG, octobre 2017.

2. Arlie Russel Hochschild, « Le drainage international des soins et de l'attention aux autres », dans Christine Verschuur et Fenneke Reysoo, *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, Cahiers genre et développement, n°5, 2005.

3. Entretien avec Silvia Federici, Bruxelles, 2016.

4. Par rapport aux différences salariales en Belgique, voir Natalia Hirtz, « Inégalités salariales entre femmes et hommes », dans Gresea Échos n°97, 2019.

5. Louise Toupin, 2016, *op. cit.*

6. Voir à ce propos, Maud Simonet, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Éd. Textuel, 2018.

7. M. Dalla Costa et S. James, *op. cit.*

ou à minuit, rien que pour arriver à accomplir son travail domestique... »<sup>ss</sup>.

En effet, les femmes du Sud seront nombreuses à se méfier des « expatrié.e.s » en mission dans leurs pays pour « libérer » des femmes qu'elles emploient comme nounous ou nettoyeuses. La tension est aussi palpable avec des femmes diplômées, parfois beaucoup plus à même de remplir les fonctions des expatriées, mais n'ayant pas la nationalité requise pour décrocher ces postes réservés aux femmes du Nord. Des rapports fort complexes qui reproduisent tout en redoublant des rapports sociaux liés aux nations, aux classes et aux « races » correspondant à la hiérarchie des salaires.

De plus en plus de voix commenceront à se faire entendre au Sud contre ces formes de « féminisme institutionnel » et « néocolonial ». De nouveaux courants de pensée et des collectifs féministes indépendants des institutions (États, ONG ou Fondations) apparaissent au Sud. Sous des angles et dans des registres différents, ces analyses cherchent à intégrer les rapports de genre, de classe, de « race » et coloniaux. Parmi la diversité de féminismes décoloniaux, en Amérique latine, des femmes issues de communautés indigènes se démarquent non seulement par leur lutte, mais aussi par l'élaboration d'un corpus théorique innovant. Parmi ceux-ci, le féminisme communautaire<sup>ss</sup> nous semble être un apport majeur pour penser la question de la rémunération du travail.

Le féminisme communautaire cherche à déconstruire le « féminisme dominant » (eurocentré) afin de construire un féminisme correspondant aux réalités de celles qui le portent. En effet, le féminisme dominant préconise ce que la féministe communautaire aymara<sup>ss</sup>, Julieta Paredes, définit comme processus néocolonial « *qui nous est tellement difficile à déconstruire* »,... « *car nous avons appris à penser nos idéaux féministes comme universels, représentant donc les nécessités de toutes les femmes* ». Or, poursuit Paredes, ce féminisme émerge avec la Révolution française et la formation de l'État moderne, propre au capitalisme et aux idéaux libéraux des droits citoyens et individuels qui ont garanti le droit à la propriété privée et au suffrage, tout en excluant les femmes de cette idée de « fraternité, égalité et liberté ». Ce féminisme surgit donc en Europe dans un contexte particulier (de consolidation du capitalisme patriarcal) comme réponse « *à une société libérale bourgeoise qui affirme les droits individuels des hommes bourgeois, mais pas ceux des femmes bourgeoises* »<sup>ss</sup>. La matrice de ce féminisme européen est donc, entre autres, l'individualisme, les droits civils et la propriété privée. Contrairement aux « droits civils des individus » la matrice du féminisme communautaire est la communauté, l'autonomie des corps, territoires et connaissances<sup>ss</sup>.

Des corps, des territoires et des connaissances fortement attaqués depuis le colonialisme. Dès 1990, ce processus a été accentué par l'accélération de l'accaparement des terres des communautés paysannes et autochtones qui, expropriées de leur territoire, sont obligées de migrer. La dépos-

1. Domitila Barrios de Chungara, « Une femme de mineur à la tribune de l'Année internationale de la femme », dans *Comment le genre trouble la classe*, Agone n° 43, 2010 (1<sup>e</sup> éd. espagnol 1976).

2. Né en 2003 avec la lutte et l'organisation des femmes de la communauté Xinca (sud-est de Guatemala), ce mouvement est actuellement implanté dans plusieurs pays d'Abya Yala (nom donné par les ethnies kunas au continent américain avant l'arrivée de Christophe Colomb).

3. Peuple originaire de la région du lac Titicaca, séparé par les frontières imposées par la création des États-nations bolivien, péruvien, argentin et chilien.

4. Julieta Paredes, *Hilando fino. Desde el feminismo comunitario*, Creative commons, 2014 (1<sup>er</sup> éd. 2010). Notre traduction.

5. Julieta Paredes, « Despatriarcalización. Una respuesta categórica del feminismo comunitario », *Revista de estudios bolivianos*, 2015. Notre traduction.

session de leurs terres, c'est-à-dire, de leur principal moyen de production, implique la destruction radicale de leurs formes de produire et reproduire leurs vies. C'est-à-dire, de leurs modes de coopération, de leurs connaissances, mais aussi de leurs communautés conçues comme **corps collectifs** (et dont la destruction est provoquée par la migration) et de leurs **corps individuels**, violents afin de les exproprier de leurs territoires, mais aussi déposés (lorsque cette expropriation est aboutie) par le fait que, sans ce territoire, ces populations sont souvent poussées à migrer dans des villes ou des villages où elles doivent trouver un emploi (souvent informel) et où leurs corps individuels deviennent des marchandises (force de travail).

### Une lutte pour célébrer la vie

Plutôt que de célébrer la vente de la force de travail des femmes, le féminisme communautaire vise à construire un monde où l'on peut célébrer « les soins de la vie »<sup>ss</sup>, ce que les féministes du « salaire pour le travail ménager » appellent la « reproduction de la vie », consistant à construire une vie désirable pour toutes et pour tous. Ces luttes impliquent un long processus de déconstruction des valeurs et des pratiques propres à un système capitaliste, patriarcal et colonial où l'individualité, la compétition et la hiérarchisation nous amènent inévitablement à (re)produire des rapports de domination et d'exploitation.

Une lutte pour la vie ou, comme disent les féministes communautaires aymaras, une lutte pour la Pachamama<sup>ss</sup>, définie comme la communauté formée par la terre et les humains qui ne peut être réduite à une propriété privée, telle que prônée

1. Julieta Paredes, 2014, *op. cit.*

2. Pour les cultures andines, « Pacha » signifie terre, mais aussi monde, univers, temps et époque. En effet, l'espace et le temps ne sont pas différenciés comme dans les cultures européennes. Pacha désigne donc l'« espace-temps ». « Mama », désigne « Mère ». En termes générales, la Pachamama désigne donc l'espace-temps comme mère de toute vie.

par le capitalisme patriarcal et colonial, incapable de penser au-delà des rapports de propriété et de l'individu. Cette Pachamama implique en fait des formes économiques de coopération communautaire, détruites depuis longtemps sur nos territoires par la privatisation des communs et attaquées partout dans le monde par la colonisation et l'imposition du capitalisme qui continue à avancer avec force sur des territoires où des communautés paysannes et indigènes ont résisté durant des siècles et résistent toujours. **Pour ces communautés, le « travail gratuit » n'a aucun sens si ce n'est que l'expropriation de leurs territoires, et donc de leurs formes d'organisation communautaire imposent de plus en plus la transformation de leurs corps en marchandises.**

Le concept de communauté ainsi proposé par les femmes zapatistes, les féministes communautaires ou les féministes marxistes et écologiques comme Silvia Federici ou Mariarosa Dalla Costa, implique en fin de compte l'élimination de la propriété privée des moyens de production et la distribution non hiérarchique du travail selon les capacités, les habilités et les désirs de toutes et de tous.

Romain Gelin  
*Gresea*

# Gratuité des transports : d'abord une volonté politique

La gratuité des transports revient périodiquement dans le débat public, notamment du fait de la crise environnementale, mais aussi avec des visées redistributives. Retours sur quelques expériences, leurs motivations et mises en pratique.

## Gratuité des transports : d'abord une volonté politique

Romain Gelin *Gresea*

La gratuité des transports en commun est pratiquée depuis des décennies. Elle a récemment ressurgi lors de campagnes électorales locales, mais aussi au travers d'expériences concrètes. Nous allons ici tenter de mettre en lumière quelques expériences exemplaires - sans prétendre à l'exhaustivité - pour en saisir les motivations, les circonstances de leur mise en œuvre, mais également pour donner quelques éléments sur la réussite ou l'échec de celles-ci. Nous nous concentrerons sur les transports urbains et non sur les réseaux nationaux (comme les trains).

Des expériences de gratuité des transports publics existent dans de nombreuses villes. Elles prennent la forme d'une gratuité partielle ou totale. On parle de gratuité partielle pour une zone géographique spécifique, une période donnée ou des publics spécifiques. On peut rendre gratuit une partie du réseau de transport ou seulement quelques lignes (navettes vers une gare, entre deux campus universitaires...). La gratuité peut être effective à certaines heures de la journée, de manière temporaire (événements ponctuels, alerte pollution...) ou concerner certains publics (résidents d'une zone particulière, étudiants, personnes âgées, etc.). Plusieurs formes de gratuité partielle peuvent être combinées sur un même réseau. On parle de gratuité totale ou complète lorsque celle-ci est effective en permanence pour l'ensemble d'un réseau et des usagers, sans distinction.

### La gratuité à l'œuvre : florilège

Le premier constat à propos de la gratuité des transports est celui du peu d'études publiées dans des revues scientifiques, malgré son instauration dans plus d'une centaine de villes dans le monde. Kęłowski<sup>1</sup> ne recense qu'une cinquantaine d'articles académiques pertinents en dehors des études réalisées par des villes, des collectifs ou associations. L'auteur a relevé 99 cas de gratuité des transports, dont la grande majorité se situe en Europe (57 cas) - particulièrement en France et

1. Kęłowski, W. Why (not) abolish fares ? Exploring the global geography of fare-free public transport. Transportation (2019)

en Pologne - ou en Amérique du Nord (27 cas). Le reste concerne l'Amérique latine (11 cas), souvent le Brésil, puis l'Australie et l'Asie (Chine essentiellement). Petit tour d'horizon.

Les **États-Unis** sont le premier pays à avoir expérimenté la gratuité des transports urbains. En 1962, dans la ville de Commerce (13.000 habitants), en banlieue de Los Angeles, neuf lignes de bus deviennent gratuites<sup>2</sup>. D'autres expériences émergent au cours des années 1970 et 1980, dont certaines sont toujours d'application. Aux États-Unis, la gratuité des transports concerne souvent des zones rurales, des villes universitaires ou de villégiatures (stations de ski par ex.). Dans les zones rurales, la collecte des recettes de billetterie coûtait souvent autant ou plus que la gratuité. Le motif financier a donc primé. Les motivations plus « sociales » se retrouvent dans les villes universitaires tandis que la volonté d'attirer des voyageurs, la réduction de l'usage des voitures et de la congestion automobile ont été les principaux motifs pour les zones touristiques. Dans plusieurs cas, la gratuité s'est justifiée par un moindre coût en comparaison à la construction

de nouvelles infrastructures, routières notamment. Vingt-sept villes américaines disposent toujours de transports gratuits ou partiellement gratuits, dont trois de plus de 100.000 habitants.

C'est aujourd'hui en **Europe** que la gratuité est la plus largement mise en œuvre. Les premières expériences remontent à 1971, à Colomiers (près de Toulouse) puis à Rome, villes qui depuis ont mis fin à la gratuité. La question a été débattue en 1972 à Bologne - pour lutter contre la congestion automobile et offrir un meilleur accès aux transports à la classe ouvrière - puis aux Pays-Bas et en Allemagne de l'Ouest. Les décennies 1980 et 1990 sont marquées par la néolibéralisation<sup>3</sup> de nos sociétés, caractérisée entre autres par les privatisations. Les nouvelles initiatives de gratuité demeurent rares. À partir de la seconde moitié des années 1990 et au cours des années 2000, le mouvement pour la gratuité des transports est relancé.

En **France**, la communauté d'agglomération du pays d'**Aubagne** et de l'Étoile (12 municipalités, environ 100.000 habitants) propose la gratuité des transports

depuis mai 2009 sur ses 11 lignes de bus, 13 lignes de bus scolaires et l'unique ligne de tram du réseau. La fréquentation comme la taille du réseau ont crû, et les fréquences ont été augmentées. La gratuité, ici totale, a été financée par une augmentation du versement transport - une taxe locale collectée auprès des entreprises de plus de 11 travailleurs - passé de 0,6% à 1,05, puis 1,6% de la masse salariale. Bien que les financements supplémentaires aient été portés par les entreprises, des dirigeants se sont montrés satisfaits du service, constatant moins de retards avec l'utilisation des transports en commun. La gratuité a d'abord été présentée comme le moyen de rendre plus égalitaire l'accès aux transports et de redonner du pouvoir d'achat à la population, en particulier aux plus pauvres, aux jeunes et aux personnes âgées. Auparavant, la vente des tickets ne comptait que pour 8,6% des recettes du réseau<sup>3</sup>.

La mise en œuvre de la gratuité a entraîné une multiplication par 3 (+ 189,5%) des voyages en 7 ans, particulièrement pour des populations moins favorisées (jeunes, mères isolées, personnes âgées). Le report modal

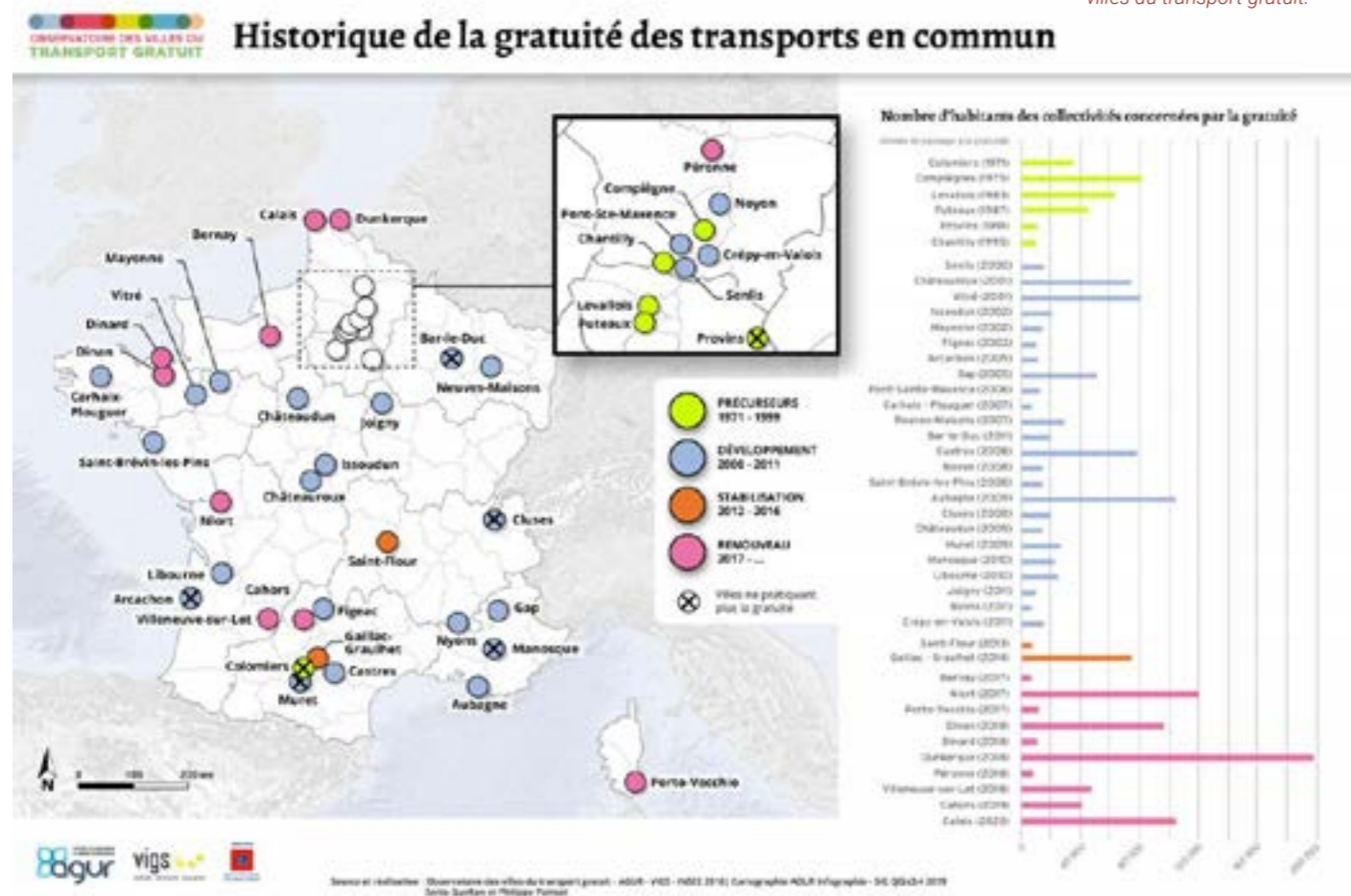
1. Volinski (2012), Implementation and outcomes of fare-free transit systems : A synthesis of transit practice. TCRP Synthesis 101.

2. Pour reprendre le concept de David Harvey, une brève histoire du néolibéralisme, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014.

3. Kęłowski (2018) A 'new may 1968' in Aubagne ? In : Dellheim J, Prince J, editors. Free public transit : and Why. We Don't Pay to Ride Elevators. Montreal: Black Rose Books; p. 103-110

**Figure 1** : Historique de la gratuité des transports en commun en France

Source : [https://www.wizodo.fr/photos\\_blog/big/blog-e20d-55f1411999a0d66b793e6d2abbd.jpg](https://www.wizodo.fr/photos_blog/big/blog-e20d-55f1411999a0d66b793e6d2abbd.jpg) Tiré du site de l'observatoire des villes du transport gratuit.



(le fait de passer d'un mode de transport à un autre) est difficile à mesurer au travers des enquêtes. Selon celles-ci, 20% des usagers étaient auparavant piétons, 20% cyclistes et 50% utilisaient des moyens motorisés (voitures ou cyclomoteurs). La voiture demeure néanmoins le moyen de transport majoritaire sur le territoire.

L'exemple d'Aubagne montre que le financement des transports gratuits est budgétairement ré-

alisable. Pour Kęłowski, la dimension politique et symbolique est ici primordiale, démontrant la possibilité d'aller à l'encontre des politiques publiques généralement pratiquées, notamment dans la métropole voisine, Marseille.

Un autre exemple est celui de la communauté urbaine de **Dunkerque** (environ 200.000 habitants). Près de 50% des usagers des transports y bénéficiaient déjà de la gratuité (demandeurs

d'emploi, personnes âgées...). La ville a procédé en plusieurs étapes : phase d'observation le week-end dès 2015; puis gratuité totale en septembre 2018.

Afin d'anticiper la hausse de la fréquentation, le réseau a été repensé (nouveaux véhicules, arrêts, feux prioritaires, nouvelles fréquences, voies réservées...) et agrandi de 6km (+30%). Quarante pour cent de la population est désormais située à moins de 300 mètres d'un arrêt. Des amé-

nagements complémentaires ont été proposés : piétonnisation d'une partie du centre, pistes cyclables, abris-vélo sécurisés, gratuité de l'abonnement aux vélos en libre-service, etc.

Côté financement, les recettes de la vente des tickets représentaient 20% du budget de fonctionnement en 2009, et seulement 10% en 2017. Le versement transport n'a pas augmenté, contrairement à Aubagne. C'est la contribution publique qui a crû. La ville a renoncé à la construction d'une salle de concert et de sport de 10.000 places, dont les charges annuelles étaient estimées à 7-8 millions d'euros. La suppression des billets a également permis des économies, qui restent faibles et n'ont pas fait l'objet d'une étude précise. Dunkerque a par ailleurs bénéficié d'aides européennes (FEDER), nationales et départementales pour l'investissement dans de nouveaux véhicules et l'adaptation des infrastructures.

Selon les enquêtes réalisées<sup>ss</sup>, la hausse de fréquentation s'explique par la gratuité (pas de coût pour l'utilisateur, facilité d'utilisation puisqu'il n'y a plus besoin de se procurer un titre de transport, d'être en possession de monnaie...), mais aussi par l'amélioration et l'extension du réseau. Les nouveaux usagers

sont pour moitié des automobilistes. La gratuité ne signifie pas qu'ils se sont séparés de leur véhicule, mais qu'ils choisissent désormais plus régulièrement de ne pas l'utiliser. Aux extrémités du réseau, là où la desserte et les fréquences ne sont pas les meilleures, l'usage de la voiture continue de dominer. Dans certains cas, comme pour les travailleurs de nuit, ou pour des personnes qui doivent emmener leurs enfants dans plusieurs écoles, la voiture demeure le meilleur moyen de transport.

Si la gratuité a le plus souvent été mise en œuvre dans de petites villes – moins de 100.000 habitants –, le cas de la capitale estonienne **Tallinn** montre qu'elle peut aussi s'appliquer à de plus grandes agglomérations. Avec plus de 400.000 habitants, Tallinn est l'une des plus grandes villes et la première capitale européenne à se lancer dès 2013 dans la gratuité des transports publics. Elle a été instaurée après un référendum d'initiative citoyenne qui a obtenu 75% des suffrages (pour une participation de 20%). Il s'agit d'une gratuité « partielle », puisque seules les personnes domiciliées à Tallinn en bénéficient. Les non-résidents qui choisissent de laisser leur voiture hors de Tallinn, dans des parkings de dissuasion, bénéficient aussi du transport gratuit.

Avant 2013, les transports en commun étaient déjà utilisés pour 40% des trajets et 30% des déplacements se faisaient à pied. Mais la tendance était à la moindre utilisation des transports en commun depuis la fin de l'URSS, avec un doublement du nombre de voitures par habitant entre 1999 et 2013. Les ventes de tickets couvraient environ 30% des coûts du réseau avant 2013. Le prix élevé des billets était la principale cause d'insatisfaction. Tallinn perçoit toujours près de 4,5 millions d'euros de recettes de la vente de tickets aux touristes et non-résidents.

La gratuité visait plusieurs objectifs : stimuler la domiciliation à Tallinn afin d'accroître les rentrées fiscales, créer un report modal de la voiture aux transports collectifs et offrir un meilleur accès aux populations précaires (travailleurs sans emploi, jeunes, bas revenus...). Le premier objectif est largement atteint. En Estonie, les villes perçoivent une partie de l'impôt sur le revenu. La gratuité a encouragé plus de 25.000 domiciliations à Tallinn, permis d'accroître fortement les rentrées fiscales (≈ 1.000€ par habitant) et a plus que largement financé la mise en œuvre de la gratuité.

1. Le nouveau réseau de transport gratuit à Dunkerque – VIGS, septembre 2019

À Tallinn, la fréquentation des transports collectifs a augmenté tandis qu'elle baissait dans le reste du pays. Les enquêtes réalisées semblent montrer que la distance des voyages a diminué, ce qui laisse penser que des personnes ont substitué à la marche des voyages en bus ou en tram. Le report modal s'est réalisé dans une certaine mesure, puisque les trajets en voiture ont reculé de 10 %. Ce sont les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs précarisés qui utilisent le plus les transports en commun.

Les années précédant la gratuité, Tallinn a réalisé des aménagements en faveur des transports publics<sup>ss</sup> : voies prioritaires, équipements de contrôle du trafic, modification des sens de circulation pour favoriser les bus, trams en voies propres, nouveaux véhicules moins polluants, parkings de dissuasion, etc. Des choix politiques ont également permis le développement du réseau. Une partie des ventes de quotas de CO<sup>2</sup> estoniens a été consacrée à l'achat de voitures électriques pour les services publics, de nouveaux trams et bus. Les enquêtes auprès de la population concernant la qualité

du service ne semblent pas démentir le succès de l'opération, que ce soit pour la gratuité, la fréquence des bus ou l'affluence dans les véhicules.

Il demeure cependant difficile d'évaluer précisément les raisons des changements observés depuis 2013. La gratuité a certainement joué sur la fréquentation, mais les aménagements liés (fréquences, nouveaux véhicules...) aussi. La part des utilisateurs de voiture individuelle a un peu baissé avec la gratuité, comme celle des piétons. Les mesures de pollution dans la ville montrent une corrélation entre gratuité et baisse des émissions de CO<sup>2</sup>. Il est pour l'heure difficile d'attribuer formellement cette diminution à la gratuité des transports bien qu'elle ait pu jouer un rôle non négligeable. La gratuité semble avoir inspiré le reste du pays. En 2018, la coalition au gouvernement a choisi d'instaurer la gratuité des transports en bus pour l'ensemble du pays (en fait dans 11 des 15 comtés estoniens), une gratuité le plus souvent réservée aux nationaux.

Signalons également que parmi les expériences de gratui-

té en Europe, de nombreuses se situent en **Pologne**. Le pays compte en effet une vingtaine de villes pratiquant des formes de gratuité, le plus souvent partielles : publics scolaires, personnes âgées, vétérans militaires... La ville de **Żory** propose la gratuité totale, tandis que plusieurs municipalités n'offrent ce service qu'aux résidents ou aux natifs<sup>ss</sup>. Les recettes de la vente des tickets ne comptent généralement que pour 30 à 40% du coût de fonctionnement des réseaux, une part en diminution du fait du grand nombre de personnes bénéficiant déjà de la gratuité, du ralentissement démographique dans le pays et du développement de la voiture individuelle. Les mesures de gratuité sont souvent mises en œuvre pour réduire l'usage de la voiture, mais surtout pour des raisons plus sociales, en ciblant des publics défavorisés.

Un autre exemple de gratuité – partielle puisqu'elle ne concerne pas tout le réseau – se situe en **Chine**, dans la ville de **Chengdu**<sup>ss</sup>. Chengdu est une ville de 10 millions d'habitants (14,5 millions avec la périphérie) qui connaît une croissance importante. Elle ne comptait « que » 1,5 million

d'habitants en 1964. Chengdu enregistrait 1.000 nouvelles immatriculations par jour en 2004, le double en 2016. En parallèle, l'usage du vélo s'y réduit à mesure que la population accède à des voitures individuelles et à des cyclomoteurs.

La ville accueille de nombreuses personnes en provenance des zones rurales, dont les conditions de vie et de travail sont nettement dégradées en comparaison aux « locaux ». Le système de domiciliation (nommé *hukou*<sup>ss</sup>) crée une ségrégation de fait entre urbains et ruraux, empêchant l'accès à de nombreux services à ces derniers. Un des enjeux pour la ville, au-delà des questions environnementales et sociales qui ne semblent pas prioritaires, est de proposer le réseau le plus efficace possible en limitant les congestions. Depuis 2007, Chengdu a rendu certaines lignes gratuites. Dans le même temps, le réseau est « dé-privatisé », les fréquences sont augmentées et une nouvelle flotte de bus est commandée. Des mesures tournantes de restriction des voitures en fonction des plaques d'immatriculation sont aussi à l'œuvre.

Concrètement, la ville de Chengdu a instauré la gratuité des bus entre 5h et 7h du matin. Entre octobre 2012 et juin 2013, pendant la construction du second périphérique routier de la ville, 44 lignes de bus sont devenues accessibles gratuitement, entre le 2e et le 3e périphérique. Enfin, 116 lignes de bus communautaires, dont les trajets ne représentent pas plus de 1 à 2 km sont accessibles sans paiement. Il s'agit de bus de faible capacité, qui peuvent s'engouffrer dans des quartiers denses et des rues étroites. Ils sont utilisés en fin de ligne par les usagers pour finir leurs parcours, ou bien pour rejoindre les grandes lignes du réseau de bus payant.

Ces mesures de gratuité partielles n'ont qu'un coût marginal sur l'ensemble des dépenses. Au total, les bus gratuits coûtent 16 millions de yuans (2.000.000 €) par an, une somme dérisoire pour une agglomération de plus de 10 millions d'habitants. Bien que là ne soit pas la priorité des autorités, la gratuité a indirectement amélioré l'accès au réseau de transport pour les personnes n'ayant pas accès à la domiciliation et aux services associés (couverture médicale, éducation...). L'exemple de Chengdu

montre que la gratuité peut s'appliquer, au moins partiellement, dans des agglomérations de très grande taille et que sa portée peut aussi avoir une influence sur les publics marginalisés – même lorsqu'il ne s'agit pas de la première motivation, qui était ici de rendre le réseau plus efficace et d'améliorer la connectivité entre les différents quartiers.

### Une pluralité d'objectifs et de motivations

Des formes de gratuité des transports sont en œuvre sur tous les continents, mais elles ne répondent pas toujours aux mêmes objectifs. Nous avons vu au travers de différents cas que la gratuité n'a pas toujours les mêmes motivations.

Kębłowski identifie trois raisons principales pour mettre en œuvre la gratuité des transports : une motivation économique, une liée à des aspects environnementaux et enfin, une motivation sociale et redistributive.

La question économique est souvent la première posée, notamment de la part des critiques de la gratuité. Est-ce économiquement viable ? Efficace ? Il

1. Daniel Gabaldón-Estevan, Kati Orru, Clemens Kaufmann & Hans Orru (2019) : Broader impacts of the fare-free public transportation system in Tallinn, International Journal of Urban Sustainable Development

2. Hobel, Wolek & Jagiello (2019), Trends in Free Fare Transport on the UrbanTransport Service Market in Poland. Chair of Transportation Market, Faculty of Economics, University of Gdańsk, Poland

3. Kębłowski (2018), Fare-free public transport in Chengdu : Riding for free in a chinese metropolis, in Free Public Transport And Why We Don't Pay To Ride Elevators (pp.215-221).

1. Un ancien système de domiciliation toujours en place dans plusieurs pays asiatiques qui conditionne l'accès et le tarif de l'école et d'autres services publics. Il vise à réguler l'exode rural en rendant l'accès aux villes plus difficile, notamment pour les paysans peu diplômés. Il a pu être qualifié d'apartheid par certains auteurs. Pour aller plus loin, lire Zhang, Jijiao. « Le système du Hukou. La migration des campagnes vers les villes et la modification de la frontière d'appartenance en Chine », Migrations Société, vol. 149, no. 5, 2013, pp. 29-50.

est évident que la gratuité, en retirant le prix pour l'usager, ne supprime pas les dépenses inhérentes aux réseaux de transport : salaires des chauffeurs, achat et maintenance des véhicules, de l'infrastructure.

Des expériences de gratuité ont pu mener à une réduction des recettes et du réseau comme dans certains exemples états-uniens (moins d'équipements, de personnel), tandis que dans d'autres cas la gratuité a entraîné un accroissement des ressources disponibles et de la

taille du réseau comme à Aubagne ou Tallinn.

La situation préexistante à la gratuité est à prendre en compte. La part des recettes de billetterie en est un élément important.

Dans de nombreux cas, la vente de billets ne compte que pour 20 à 40% des coûts de fonctionnement des réseaux, qu'il s'agit alors de compenser par de nouvelles rentrées fiscales, par des choix dans l'allocation des ressources existantes et/ou par une réduction des coûts de fonctionnement (billetterie, contrôles...). La plupart des

services de transport sont déjà partiellement subsidiés. Les usagers financent les surplus.

La part des subsides est très variable selon les villes : de 15% à Hanovre à 68% à La Haye.

Dans certaines petites agglomérations avec une faible fréquentation des transports, il arrive que les pouvoirs publics prennent à leur charge de 80 à 95% des frais de fonctionnement. Dans d'autres cas, la plupart des usagers bénéficient déjà de formes de gratuité ou de réduction (travailleurs sans emploi, allocataires sociaux,

étudiants, retraités) si bien que les usagers payants ne représentent qu'une part minoritaire des voyageurs. Il peut être économiquement plus rentable de fermer la billetterie – et de se priver de faibles recettes – pour économiser sur les coûts de personnel (guichetiers, contrôleurs), d'impression des billets, des locaux accueillant les guichets pour arriver à une situation où les transports gratuits coûtent moins à la collectivité que lorsqu'ils sont payants.

Paul Ariès évoque le cas de la ville de **Gap**, en France, pour laquelle la billetterie ne rapportait que 80.000 euros de revenus annuels, car 80% des utilisateurs des transports étaient déjà bénéficiaires de formes de gratuité (transports scolaires, personnes âgées, allocataires sociaux). Dans cette ville, « la gratuité s'est donc autofinancée en supprimant les frais de billetterie et de contrôles. »<sup>SS</sup>

D'autres villes considèrent les transports gratuits comme un facteur d'attractivité pour le tourisme, les commerces locaux, voire les entreprises. Dans ce cas, la gratuité est perçue comme un élément favorable au développement des activités locales.

Le financement de la gratuité des transports est donc tout à fait possible, et ce dans des villes de tailles variables. La question est plutôt celle du choix politique concernant l'allocation des ressources budgétaires d'une ville ou d'une région.

Une autre motivation à la mise en place de la gratuité des transports est liée à des aspects environnementaux. La réduction de l'usage de la voiture individuelle va dans le sens d'une économie moins émettrice de gaz à effets de serre et autres polluants. Si la hausse de la fréquentation est quasiment toujours observée, la question du report modal peut parfois faire débat. Le report modal est un point d'attention important pour évaluer les mesures de gratuité. L'effet attendu est qu'une partie des automobilistes laisse sa voiture au garage pour utiliser les transports publics. Ce report modal ne s'est pas toujours produit dans des proportions importantes, même s'il est observé dans la quasi-totalité des expériences de gratuité.

Certaines critiques pointent le fait que le report se fait parfois des piétons ou des cyclistes vers les transports en commun. Précisons que le report modal demeure difficile à mesurer, et

que les données demeurent partielles sur le sujet. En effet, le pré-supposé de départ des études est souvent que les utilisateurs ont un mode de transport de prédilection. Les pratiques multimodales ne sont ainsi pas toujours prises en compte dans les enquêtes : un cycliste, un automobiliste ou un piéton peut tout à fait utiliser ces différents modes à des moments différents. La mesure du report se fait par des enquêtes publiques, sur des zones géographiques mouvantes (à l'échelle du réseau, de la ville, de sa périphérie), compliquant les comparaisons entre villes. Il est donc difficile de conclure clairement sur le report modal, sa quantification et d'extrapoler les résultats. L'usage de la voiture ne disparaît pas avec la gratuité des transports, mais il se réduit toujours dans une certaine mesure.

D'autres critiques portent sur le fait que des personnes se déplacent plus avec la gratuité, ce qui reviendrait selon celles-ci, à « subventionner » des déplacements de loisirs ou « créés » du fait de la gratuité. Dans le même ordre d'idées, un élu de la région lyonnaise avait proposé à ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens de moins se déplacer et de ne pas le faire simplement quand ils en ont envie<sup>SS</sup>, comme



Photo : Jeanne Menjoulet - CC BY-ND 2.0 Flickr

1. Paul Ariès, *Gratuité vs. Capitalisme. Des propositions concrètes pour une nouvelle économie du bonheur*, 2018, p.254.

2. <https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2015/01/06/25002-20150106ARTFIG00246-un-elu-ps-conseille-aux-plus-demunis-de-moins-prendre-les-transports.php>

si le droit à la mobilité et à la ville ne concernait que les riches.

Ces critiques nous amènent à la troisième perspective pour comprendre les motivations des villes à opter pour la gratuité des transports : la gratuité comme vecteur de transformation sociale et de redistribution. Ici, il ne s'agit pas seulement de mettre en œuvre la gratuité pour des raisons purement financières ou environnementales, mais bien de poser un acte politique.

L'accès aux centres-villes et la possibilité de se déplacer est souvent restreinte pour des populations précarisées qui, en plus de loger dans des zones moins bien desservies par les transports, de bénéficier de moins d'accès à des espaces verts, n'ont pas toujours les moyens financiers de se déplacer à leur guise ou même selon leurs besoins. Plus qu'au « droit à la mobilité », c'est au « droit à la ville », au sens d'Henri Lefebvre – un droit des habitants à une réelle appropriation de leur vie quotidienne et des prises de décisions collectives en matière d'aménagement<sup>ss</sup> - que les transports gratuits se réfèrent.

Il s'agit par ailleurs de rendre les transports plus simples d'accès, sans demander à des

publics précarisés de justifier en permanence le fait d'être en situation de pauvreté ou au chômage et de rajouter une couche de stigmatisation à celle existante. Dans le même ordre d'idées, la gratuité permet aussi de s'opposer à la surveillance qui s'exerce à travers les transports avec la personnalisation des tickets (chaque usager est ainsi suivi dans ses moindres déplacements sur le réseau) ou lorsque les contrôles impliquent la police qui en profite pour procéder à des contrôles d'identité, notamment en direction des sans-papiers<sup>ss</sup>.

Parmi les critiques, une d'elles veut que la gratuité induise plus d'incivilités dans les transports. Ceci n'a pas été observé. Au contraire, les incivilités ont plutôt eu tendance à se réduire. La gratuité a pu agir comme un « régulateur social » en l'absence de contrôles, en donnant aux usagers un sentiment d'attachement à un bien public. Ceci est évidemment un point central. La gratuité, au-delà de son unique intérêt économique ou financier, est aussi un moyen de renouer avec l'idée que les transports publics sont des biens communs dans des sociétés où la marchandisation règne.

### Pour une gratuité émancipatrice

Comme nous l'avons vu, la question des transports en commun touche à de nombreuses dimensions. Les villes ayant fait le choix d'instaurer la gratuité des transports ont pu avoir des motivations différentes : parce que le système coûtait moins cher que les transports payants, pour inciter à réduire l'usage de la voiture, ou pour réduire les inégalités et offrir un meilleur accès aux infrastructures publiques pour les populations moins favorisées. Rappelons que, pour l'heure, la gratuité n'est pas la règle, mais toujours une exception.

De nombreuses critiques ont aussi été formulées contre la gratuité. Celle-ci serait trop coûteuse, inciterait aux incivilités, ne permettrait pas de réduire suffisamment l'usage de la voiture, ou pire, inciterait les classes populaires à augmenter leurs déplacements (sic).

La question du financement n'en est pas vraiment une. Les transports publics payants sont pour la plupart largement subsidiés. Il s'agit plutôt d'un choix politique. Personne ne viendrait remettre en cause la gratuité de l'école ou du service hospitalier du fait de leur coût trop élevé. Il s'agit

pour une collectivité (une région, une ville, un pays) de reconnaître que certaines activités sont nécessaires à l'ensemble de sa population, et que celles-ci doivent être prises en charge collectivement afin d'en faciliter l'accès pour tous. Il y aura toujours des voix pour expliquer que le coût des subsides aux transports en commun est porté par l'ensemble des contribuables, y compris ceux qui ne les utilisent pas et qu'il est donc normal que les usagers participent au financement. Le même raisonnement pourrait être avancé pour les dépenses des infrastructures routières (autoroutes, tunnels...), payées par tous, y compris par ceux qui ne les utilisent pas – la solidarité n'en sortirait pas grande.

Mais l'argumentaire porte aussi sur l'environnement. Les transports comptent parmi les plus importants émetteurs de gaz à effet de serre dans de nombreux pays européens, et la voiture individuelle en est la première responsable. Son usage devra se réduire dans les prochaines années. Il est aussi évident que se déplacer est une nécessité comme l'a démontré le mouvement des gilets jaunes, lors de la hausse du prix des carburants. La gratuité est un moyen d'encourager une mobilité moins préjudiciable à la planète. Le report modal, même s'il n'est

pas spectaculaire partout où la gratuité a été instaurée, permet dans tous les cas de réduire l'usage de la voiture.

Notons que la gratuité est avant tout une construction politique et une reconnaissance du droit à la mobilité et à la ville pour tout un chacun. Il s'agit aussi d'un moyen d'offrir un pouvoir d'achat non monétaire, un accès à un service public au plus grand nombre, à commencer par les plus précarisés, de recréer des espaces communs et d'en finir avec la condescendance des tarifs sociaux contraignant une partie du public à se justifier en permanence de sa pauvreté dans des démarches stigmatisantes. Plus généralement, dans la pratique de la démocratie, la gratuité permet de créer du débat autour des choix d'investissements publics.

Gardons aussi à l'esprit que la gratuité n'est pas la solution à tous les problèmes de mobilité, de démocratie participative ou de politique environnementale. Elle doit s'accompagner de mesures pour étendre les réseaux de transports publics, leur accorder des voies prioritaires, améliorer les fréquences et l'amplitude horaire. Des mesures pour réduire la pression automobile (moins de places de stationnement, mais parkings de dissuasion, zones de vitesse

réduite, interdiction d'accès à certaines zones....) doivent être proposées en parallèle. La gratuité doit aussi s'accompagner de la relocalisation de certaines activités, particulièrement dans les zones rurales, du maintien de services publics locaux (administratifs, bancaires...) qui évitent les déplacements sur de grandes distances. La gratuité n'est donc pas la panacée, mais semble être un outil prometteur pour sortir de la marchandisation de tous les pans de nos vies, en plus de procurer des bénéfices sociaux et environnementaux à nos sociétés, dans leur ensemble.

2. Busquet, Grégory. « Question urbaine et droit à la ville », Mouvements, vol. 74, no. 2, 2013, pp. 113-122.

2. Police : pas de contrôles d'identité dans le métro si le titre de transport était en ordre, 21 mars 2018, rtbf.be.

**Romain Gelin**  
Gresea

# La gratuité en Belgique : flux et reflux

La gratuité des transports s'étend à des dizaines de villes dans le monde. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, la Belgique a connu quelques rares expériences de gratuité, mais qui ont pris fin depuis. Retour sur ces expériences, et sur celles à venir.

## La gratuité en Belgique : flux et reflux

Romain Gelin *Gresea*

La gratuité des transports n'est pas un sujet nouveau en Belgique puisqu'elle a été pratiquée pendant près de 20 ans. Mais ces expériences ont été stoppées pour diverses raisons.

### Des expériences passées

En Belgique, en 1996, la ville d'**Hasselt** en Flandre a défrayé la chronique en instaurant la gratuité totale des transports sur ses 9 lignes de bus. Cette initiative a perduré jusqu'en fin 2013. Des coupes budgétaires y ont ensuite mis fin. Avant d'instaurer les bus gratuits, la ville a étoffé l'offre avec de nouvelles lignes, en augmentant les fréquences, mais également en rendant l'utilisation de l'automobile moins attrayante : avec des zones piétonnes, en supprimant des places de parking, en augmentant le prix du stationnement.

La fréquentation des transports en commun a fortement cru après l'instauration de la gratuité (nombre de voyages multiplié par 10<sup>ss</sup>), notamment pour les trajets vers l'hôpital, les supermarchés, mais aussi pour des trajets liés au shopping dans le centre-ville. Un tiers des utilisateurs étaient de nouveaux usagers des transports. Deux tiers des anciens utilisateurs ont accru leur utilisation.

Comme à Dunkerque (voir article *Gratuité des transports* : d'abord une volonté politique p.13-19), la ville d'Hasselt a choisi d'instaurer la gratuité comme alternative à un autre investissement public. Le choix budgétaire en faveur de la gratuité est d'autant plus important que le projet concurrent consistait en un contournement routier de la ville. Ce fut donc un choix politique. La question de la place prédominante de la voiture et des embouteillages qui en découlent était au centre des préoccupations. Entre 1987 et 1999, le nombre de propriétaires de voiture avait cru de 25 %, tandis que la population n'avait augmenté que

de 3 %<sup>ss</sup>. Les faibles fréquences des transports avaient probablement joué un rôle dans ce boom de la voiture individuelle.

La gratuité a été supprimée en 2013 par la majorité SP.A (parti socialiste) – CD&V (chrétiens-démocrates). C'est pourtant le SP.A et son bourgmestre Steve Stevaert qui avaient instauré la gratuité dans les années 1990. Précisons qu'en Belgique, les transports en commun sont régionalisés depuis 1991. En Flandre, les bus dépendent donc de la Vlaamse Vervoermaatschappij, plus connue sous le nom « De Lijn ». Le gouvernement flamand – qui prenait à sa charge une partie du financement du projet avec la ville d'Hasselt – n'a pas non plus souhaité poursuivre sur la voie de la gratuité. Seuls les plus de 65 ans et les moins de 20 ans ont pu conserver un accès gratuit au réseau de transport. Pour la population domiciliée, le prix du voyage est passé à 60 centimes par trajet. Les autres voyageurs ont été priés de s'acquitter du prix ordinaire fixé par De Lijn.

En 2015, le nouveau gouvernement flamand de droite et centre droit (NVA, CD&V, Open-VLD) supprimait la gratuité pour les personnes âgées, pour la remplacer par un abonnement à prix réduit<sup>ss</sup>. On peut raisonnablement se demander si le principe même de la gratuité ne dérangeait pas plus les dirigeants en question, que l'effort financier nécessaire qui ne semblait pas insurmontable.

Les transports gratuits à Hasselt ont tout de même permis un léger report de l'automobile vers le bus. 16% des nouveaux usagers des transports en commun étaient des automobilistes. Une partie du report s'est faite depuis les cyclistes et piétons. Les congestions liées à la voiture n'ont pas disparu avec la gratuité.

À **Mons**, en Wallonie, la gratuité a été instaurée sur 4 lignes « intra-muros » desservant le centre historique et une zone commerciale dès 1999. L'expérience s'est terminée en 2019, après que la ville ait raboté la subvention qu'elle octroyait à la société publique wallonne de transport en commun (TEC), de 400.000 à 177.000 euros par an !

La fin de la gratuité s'est accompagnée d'une refonte et d'une « rationalisation »<sup>ss</sup> des lignes concernées. Des titres à 6 euros pour 20 voyages sont désormais proposés sur une partie des lignes anciennement gratuites. Des formes de gratuité partielles demeurent en Belgique pour certains publics ou à certaines heures comme pour les bus de nuit à Leuven, lors d'événements comme les réveillons ou en cas de pics de pollution.

### Vers un renouveau de la gratuité ?

La gratuité des transports en commun a été remise au centre des débats lors des élections régionales et communales de 2018 et 2019. La question a été soulevée en Wallonie. La déclaration de politique régionale affirme qu'elle rendra les transports en commun « progressivement » gratuits pour les moins de 25 ans et les plus de 65 ans ainsi que pour les publics précarisés. Le sujet est revenu sur la table lors des élections communales. La ville de Liège a déclaré qu'elle ne passerait pas aux transports gratuits. À Charleroi, le bourgmestre avait évoqué l'idée pendant la campagne, tout en précisant que si la gratuité devait être mise en place, cela débiterait par une gratuité partielle pour certains publics cibles.

La majorité en Région de Bruxelles-Capitale a inscrit la gratuité pour les moins de 25 ans et les plus

1. Van Goeverden & al., « Subsidies in public transport », in *European transport* n° 32 (2006), pp. 5-25.

1. Belter, von Harten & Sorof, « Advantages and disadvantages of free public transport services », *EnercitEE Research Paper*, 2012

2. Manon Legrand, Un ticket pour le train gratuit, *Alter Echos* n° 424-425, Juin 2016.

3. Lago N., De la gratuité à la tarification des bus intra-muros de Mons, in *Dérivations*, numéro 4, juin 2017, pp 82-87.

de 65 ans dès 2020 dans l'accord de gouvernement. En 2017, la ville de Bruxelles avait fait l'expérience de navettes gratuites, les « free shopping bus ». Il ne s'agissait pas d'offrir un meilleur accès aux transports pour les habitants, mais plutôt de faire le lien entre deux zones commerciales. L'essai a été arrêté au bout d'un an. La ligne a été remplacée par de plus petits bus, électriques, mais payants comme le reste du réseau. Jusqu'à 2013, les plus de 65 ans bénéficiaient d'abonnement gratuit sur le réseau bruxellois. La majorité PS-CDH-ECOLO a supprimé cette offre pour proposer des abonnements à 60 euros l'année. Les partis de la coalition majoritaire en Flandre n'ont pas émis de telles propositions.

Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, les directions des compagnies de transports publics (respectivement, la TEC et la STIB) se sont montrées réticentes à l'instauration de la gratuité, par peur de perdre en autonomie financière ou de voir le budget de fonctionnement in fine réduit.

### Les montants en jeu

En 2018, les recettes provenant de la vente des tickets représentent 215,7 millions d'euros pour la STIB (Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles), soit environ 36% des dépenses de fonctionnement (d'un total de 587 millions d'euros). Ceci nous donne une estimation du coût de la gratuité complète du réseau<sup>ss</sup>.

Un coût qu'il faut néanmoins mettre en parallèle avec d'autres dépenses. Quelques études ont tenté de mesurer les coûts de la congestion automobile pour l'économie. Selon l'OCDE, les embouteillages coûtent 1 à 2% du PIB aux différents pays, soit entre 4 et 8 milliards d'euros pour la Belgique<sup>ss</sup>. Le coût de la pollution de l'air pour le pays, dont une part non négligeable est le fait du transport automobile, s'élèverait chaque année à plus de 18 milliards d'euros selon l'OMS<sup>ss</sup>. Les transports sont responsables de 22% des émissions de gaz à effet de serre en Belgique (dont plus de 97% pour le transport automobile)<sup>ss</sup>.

Par ailleurs, la Belgique propose des déductions fiscales pour les voitures de sociétés, comme avantage « extralégal ». On estime qu'environ 1 million<sup>ss</sup> de voitures de sociétés sont en circulation actuellement. Ce dispositif aurait coûté entre 20 et 35 milliards d'euros à l'État en 10 ans selon les estimations<sup>ss</sup>.

La gratuité des transports semble donc réalisable au vu des sommes exposées ci-dessus. Sa mise en œuvre est plus à lier à des choix dans l'allocation des ressources et à une volonté politique qu'à un réel problème budgétaire. Si la contribution publique est la première solution avancée pour financer cette gratuité, la mise en place d'une contribution des entreprises n'est que très peu débattue alors qu'elle pourrait constituer un appoint non négligeable pour financer la mesure dans un contexte où l'impôt des sociétés et les cotisations sociales ont diminué lors des dernières années.

1. Auxquels il faudrait soustraire les coûts du contrôle, des billets et cartes, des portiques installés ces dernières années dans les stations ; et ajouter ceux de nouveaux investissements pour des véhicules ou l'aménagement de nouvelles infrastructures.

2. OECD Economic surveys. Belgium. May 2013, p.80, cité dans Conseil central de l'économie (Jan. 2019), « Vers une mobilité plus durable et plus fluide » du Rapport Emploi-Compétitivité 2018. CCE 2019-0389

3. WHO Regional Office for Europe, OECD (2015). Economic cost of the health impact of air pollution in Europe: Clean air, health and wealth. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe

4. <https://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/emissions-belges/emissions-par-secteur>

5. Le cap du million de voitures de société en Belgique est en vue, lalibre.be, 14 janvier 2020

6. Voici la facture des voitures de société: au minimum 20 milliards d'euros en 10 ans, rtbf.be, 14 mars 2019.

Précisons aussi que le millefeuille institutionnel belge répartit ces coûts et ces recettes sur des entités différentes qui devraient trouver un accord pour mettre la gratuité en œuvre. En effet, une gratuité pour les seuls Bruxellois, comme à Tallinn, exclurait de fait les Flamands et les Wallons qui viennent travailler dans la capitale, ce qui pourrait induire des discriminations et diminuer fortement l'impact de la mesure. Une participation des autres régions et du fédéral pourrait intervenir, mais celle-ci semble difficile, voire impossible à négocier au vu des sensibilités politiques dans les différentes régions et du refus du principal parti flamand, la N-VA, de nouveaux transferts budgétaires entre les régions.

En contrepartie de la gratuité, des mesures de restriction de l'usage de la voiture devraient être promues. C'est déjà le cas avec le piétonnier et les zones 30 km/h en région bruxelloise, bien que cela ne soit pas suffisant pour réduire l'utilisation de la voiture. Il est encore possible de jouer sur le prix du stationnement pour décourager les automobilistes ou encore d'étudier la mise en place de péage pour accéder à la ville en voiture – un sujet qui a fait l'objet de vives polémiques au sein de la majorité début 2020 – en veillant à ne pas interdire cet accès à ceux ayant de faibles moyens, voire en instaurant une progressivité du péage.

### Et le train ?

Concernant le réseau ferré, la gratuité n'est pas vraiment à l'ordre du jour, comme c'est le cas chez le voisin luxembourgeois. En 2016, les économistes Olivier Malay et Samuel Sonck publiaient une tribune<sup>ss</sup> en faveur de la gratuité du réseau ferroviaire. Selon eux, la gratuité aurait un coût d'environ un milliard et demi d'euros par an. Il faudrait

comblent la perte de recette liée à la vente des billets (1,1 milliard en 2018 moins les frais liés aux contrôles et à la vente des billets), mais également consacrer quelque 500 millions d'euros pour investir dans de nouveaux véhicules, et accroître les fréquences afin de gérer l'affluence supplémentaire liée à la gratuité.

Si le report modal n'est pas toujours spectaculaire en ce qui concerne les transports urbains, surtout lorsqu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement, la gratuité du réseau ferré pourrait permettre un meilleur report de la voiture vers les trains sur des trajets plus longs.

La tendance en Belgique a été à la diminution de la participation publique ces dernières années. Entre 2015 et 2019, plus de 3 milliards d'euros d'économies ont en effet été réalisés par l'État sous la houlette du gouvernement MR-NVA-VLD-CD&V<sup>ss</sup>, tandis que la desserte des plus petites gares se réduisait et que les prix des billets ont augmenté en parallèle.

### La gratuité, une question avant tout politique

La question de la gratuité des transports est d'abord une question de choix politiques dans l'allocation des ressources. Les montants en jeu sont certes importants, mais ne sont pas insurmontables, surtout comparés à ceux de la pollution de l'air, des embouteillages ou du soutien aux voitures de société.

Il ne faut pas perdre de vue les avantages pour les plus précarisés ni les effets bénéfiques pour l'environnement. La Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre avec l'accord

1. Le train gratuit pour tous, *La Libre Belgique*, 1er janvier 2016

2. SNCB : 3 milliards d'économies imposées en 5 ans, *lesoir.be*, 23 octobre 2014.

de Paris. Il est évident qu'une réduction de l'usage de la voiture est un élément primordial pour espérer atteindre ces objectifs. Comme nous l'a montré la crise des gilets jaunes, le coût ne pourra pas peser sur les seuls automobilistes ou résidents des zones périphériques. La gratuité pourrait être une bonne alternative aux restrictions nécessaires de l'usage des moyens de transport carbonés.



Photo : Bus gratuit CC Charles Dye - Flickr

### Prix des transports et mouvements sociaux

Lors des dernières années, des hausses de prix des transports ont été à l'origine de plusieurs mouvements sociaux. Si le prix des transports n'est que rarement l'unique cause de ces contestations, ils en ont souvent été les déclencheurs. Voici quelques illustrations de ce phénomène.

En 2013 au Brésil, à un an de la coupe du monde de football organisée dans le pays, des manifestations rassemblant plusieurs centaines de milliers de personnes à Sao Paulo et Rio de Janeiro avaient eu lieu pour protester contre la hausse des prix des transports en commun (+ 6 %). Ces manifestations se déroulent dans un contexte d'inflation, d'affaires de corruption (Petrobras, travaux publics) et de dépenses somptuaires pour la coupe du monde.

Mais ces révoltes ne sont pas neuves au Brésil, un pays dans lequel les dépenses liées au transport représentent une part importante du budget des ménages. En 2003, à Salvador, la « revolta do buzu » (révolte des bus) avait réuni plusieurs dizaines de milliers de manifestants, dont une grande partie d'étudiants, pour protester contre la hausse des prix des tickets. Une partie des revendications reprenait l'idée de la gratuité des transports pour les étudiants. À Florianopolis, en 2004 et 2005, des manifestations avaient éclaté contre l'augmentation du prix des bus (« revolta da catraca » - révolte des tourniquets). Des collectifs vont se former dans les années qui suivent à Vitoria, Sao Paulo, Teresina, Porto Alegre (Villes rebelles : De New York à São Paulo comment la rue affronte le nouvel ordre capitaliste mondial, Ouvrage collectif – lire un extrait ici : <https://www.contretemps.eu/a-lire-un-extrait-de-villes-rebelles/> )

En octobre 2019, c'est le Chili qui s'embrasait à cause de la hausse du prix des transports publics, la goutte d'eau qui faisait déborder le vase. Là encore, les bas salaires, les inégalités, les retraites, la répression héritée de la dictature, les affaires de corruption ou la mainmise de grands entrepreneurs sur des pans entiers de l'économie sont la cause profonde du mouvement.

En Suède, un collectif (planka.nu) a décidé de s'attaquer au prix des transports de manière originale, en mutualisant les risques en cas de contravention. Le collectif a en effet créé un fonds, alimenté par les cotisations de ses membres (11 euros par mois). Ce fonds prend en charge les contraventions (130 euros) pour les personnes n'ayant pas les moyens de payer les transports ou celles considérant que les services publics devraient être un moyen de réduire les inégalités. Le mouvement « planka.nu » s'est créé en 2001 à Stockholm en réaction à une hausse du prix des transports. Il fait depuis des émules dans toute la Scandinavie.

En Belgique, en janvier 2020, une manifestation s'est déroulée à Bruxelles pour protester contre une hausse des tarifs des tickets papier – sous couvert de responsabilité sociale et environnementale. Les manifestants ont scandé : « À qui appartient la STIB [la société publique de transports bruxellois] ? À nous ! » et réclamé la gratuité des transports.

**Romain Gelin**  
*Gresea*

# Droit à l'eau : la gratuité comme alliée ?

L'eau est la ressource la plus indispensable à la vie. Si l'accès à celle-ci demeure difficile dans de nombreux pays du Sud, la précarité hydrique touche aussi les populations des pays riches. La gratuité de l'eau est-elle envisageable ? Peut-elle être une partie de la solution pour rendre effectif le droit à l'eau tout en participant à la préservation des ressources ? Éléments de réponse au travers de la situation belge et d'exemples internationaux.

## Droit à l'eau : la gratuité comme alliée ?

Romain Gelin Gresea

L'accès à l'eau est le premier des besoins vitaux, nécessaire à la santé et à la dignité de chacun. L'eau potable et l'assainissement de l'eau sont reconnus par l'ONU depuis 2010 comme un « droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ». Les États doivent dès lors mettre en œuvre les moyens de rendre ce droit effectif, tout en favorisant la préservation de cette ressource.

### Une ressource sous tension

L'eau est une ressource sous tension. Bien que largement présente sur la planète, seuls quelques pour cent sont des réserves d'eau douce accessibles pour une utilisation humaine. Cette eau peut être plus rare dans certaines régions du fait des réserves disponibles, du régime climatique, de la densité de population ou encore des équipements pour y accéder.

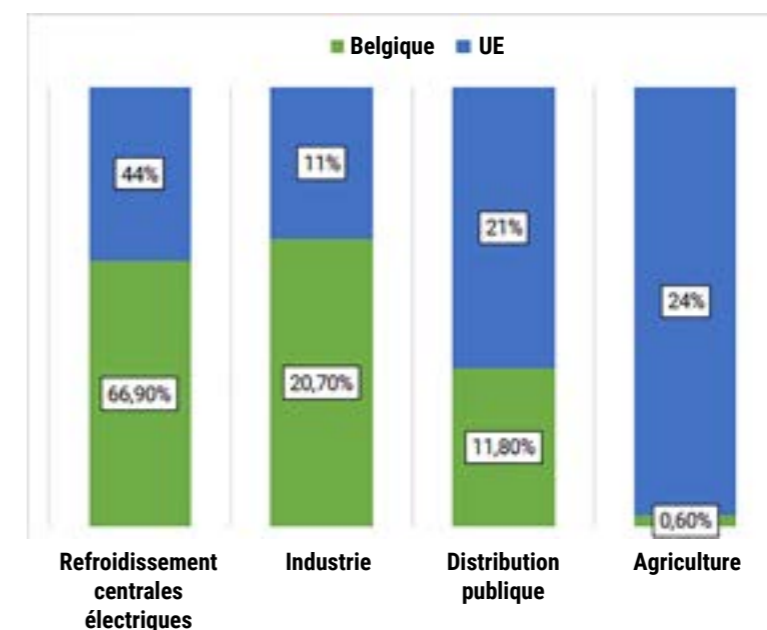
Selon le Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau<sup>ss</sup>, 1 personne sur 3 n'a pas accès à l'eau potable dans le monde et 6 sur 10 n'ont pas accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité. Plus de 2 milliards d'humains vivent dans des pays soumis à un stress hydrique élevé et environ 4 milliards affrontent une grave pénurie d'eau au moins un mois par an. La croissance démographique et l'évolution des modes de consommation laissent présager un accroissement de la demande en eau de 20 à 30% d'ici 2050. La quantité d'eau potable disponible par personne diminuera mécaniquement.

Le changement climatique n'est pas étranger à la plus grande difficulté d'accès à l'eau dans le monde car la fonte des glaciers, la baisse des précipitations dans certaines régions et les sécheresses liées risquent de s'intensifier dans les prochaines décennies, aggravant encore le problème.

1. WWAP (Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau). 2019. Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : Ne laisser personne pour compte. Paris, UNESCO

**Graphique 1.** Comparaison des prélèvements en eau par secteur entre la Belgique et la moyenne européenne

Source : <https://www.aquawal.be/fr/la-belgique-est-elle-water-stressed.html?IDC=611>



### La Belgique sous « stress hydrique » ?

Le World Resources Institute étudie<sup>ss</sup> les risques de pénurie en eau, de sécheresse et d'inondations fluviales. Selon son classement, la Belgique occupe la 23e place des pays les plus exposés, entre le Maroc et le Mexique. La situation est plus préoccupante en Flandre<sup>ss</sup>, une des régions la plus densément peuplée et urbanisée de l'Union européenne (UE), qui utilise beaucoup d'eau dans les industries et a mas-

sivement artificialisé ses sols, limitant l'infiltration jusqu'aux nappes phréatiques.

L'eau peut être de surface (canaux, rivières, fleuves...) ou souterraine. L'essentiel de l'eau puisée est de l'eau de surface. L'eau souterraine (nappes phréatiques) représente un volume puisé moins important, qui sert principalement à la distribution d'eau potable. Chaque année, la Belgique prélève environ le tiers<sup>ss</sup> de l'eau renouvelable à disposition<sup>ss</sup> sur son territoire. On consi-

dère en effet qu'il y a stress hydrique lorsque le prélèvement dépasse 20%. L'utilisation intensive de l'eau dans le pays est due pour les deux tiers au refroidissement des centrales électriques (dont le nucléaire), et pour 20% à l'industrie manufacturière. La chimie, la métallurgie, le verre, la fabrication de béton et de ciment et, dans une moindre mesure, l'agroalimentaire sont les plus importants consommateurs d'eau en Belgique. La distribution publique représente 12% des prélèvements<sup>ss</sup>, tandis

1. R.W. Hofste, P. Reig and L. Schleifer, 17 Countries, Home to One-Quarter of the World's Population, Face Extremely High Water Stress, wri.org, 6 août 2019

2. La Belgique est l'un des pays européens les plus exposés aux risques de pénurie d'eau, rtbf.be, 7 août 2019

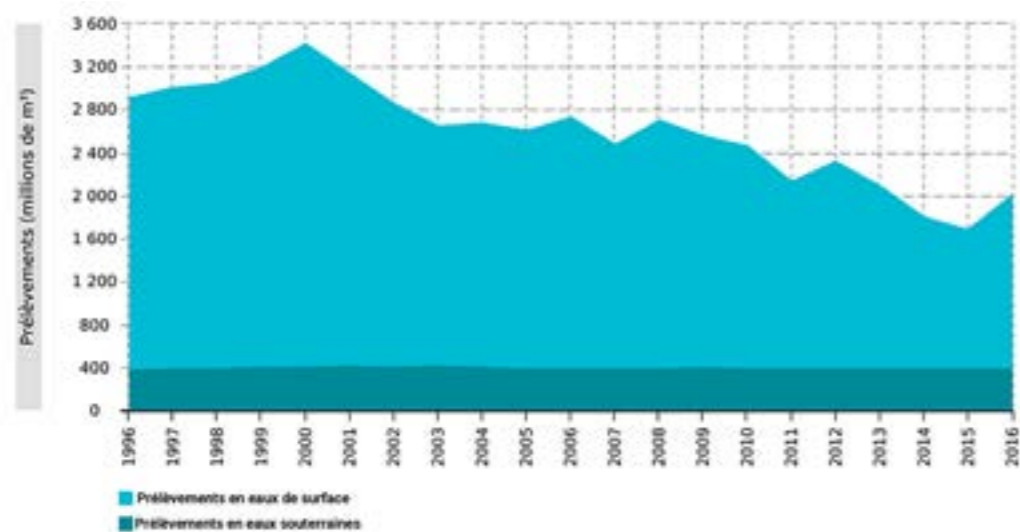
3. L'indicateur utilisé est l'indice d'exploitation de l'eau. Les chiffres sont tirés du rapport suivant: EEA (2009). Water resources across Europe confronting water scarcity and drought

4. L'eau de surface ou souterraine qui se renouvelle annuellement par le cycle de l'eau

5. L'eau potable de distribution provient à environ 80 % d'eau souterraine (nappes phréatiques) pour la Wallonie et Bruxelles. Pour plus de détail sur les ressources en Wallonie et les différentes définitions pour les ressources renouvelables, disponibles, de surface ou souterraines en eau, lire SPW Agriculture Ressources Naturelles et Environnement, « État des

**Graphique 2.** Prélèvements en eaux de surface et en eaux souterraines en Wallonie

Source : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/RESS%202.html>



REEW - Sources : SPW - DGO3 - DEE ; AQUAWAL

© SPW - 2019

que l'agriculture compte pour moins d'1%. Notons aussi que la consommation des ménages en Belgique demeure l'une des plus faibles d'Europe<sup>ss</sup>. En moyenne, les Belges utilisent 26 m<sup>3</sup> d'eau par habitant et par an pour les usages domestiques contre 55 m<sup>3</sup> aux Pays-Bas et 46 m<sup>3</sup> en Allemagne<sup>ss</sup>.

La part du refroidissement des centrales électriques et de l'industrie manufacturière est totalement disproportionnée en Belgique. En Europe, l'agriculture représente en moyenne 20% des

prélèvements d'eau renouvelable, tout comme la distribution publique.

En retirant les prélèvements pour le refroidissement des centrales électriques – qui sont ensuite quasi totalement réinjectés dans les cours d'eau –, le ratio de prélèvement chute à 10%<sup>ss</sup>. L'eau prélevée n'est donc pas « perdue », mais c'est la question de la température et de la qualité de l'eau rejetée qui apparaît dès lors, pouvant perturber les écosystèmes en aval. La centrale de Tihange prélève par exemple 3,5

millions de m<sup>3</sup> d'eau de la Meuse quotidiennement et en rejette 98%, à 4 ou 5°C de plus. Si le prélèvement des centrales ne joue que peu sur la quantité disponible, il en modifie sa qualité.

La qualité de l'eau est justement un autre point d'attention. Le pays a dégradé ses ressources lors des dernières décennies par le rejet de nitrate (issu de l'agriculture), mais aussi de métaux industriels et de contaminants organiques provenant des industries<sup>ss</sup>. La situation s'est améliorée avec les 6 directives eu-

ropéennes édictées entre 1975 et 2000. Si ces directives ont permis d'établir une politique environnementale plus stricte et ont exigé des États membres de l'UE qu'ils créent de nouvelles autorités liées aux bassins hydrographiques pour la gestion des cours d'eau, elles ont aussi introduit d'autres modalités concernant la récupération des coûts, nous y reviendrons.

### Précarité hydrique en Belgique

On parle de précarité hydrique lorsqu'une personne n'a pas accès à l'eau en quantité ou en qualité suffisante, et qu'elle ne peut pas de ce fait, répondre à ses besoins de base : alimentation, hygiène corporelle et logement.

En Belgique, la précarité hydrique concerne surtout les bas revenus, des factures d'eau trop élevées ou un logement de mauvaise qualité (fuites d'eau par ex.). Près de 16% de la population vit sous le seuil de pauvreté<sup>ss</sup> (33% à Bruxelles, 10% en Flandre et 21% en Wallonie), dont une partie des allocataires sociaux et des bénéficiaires du minimum

chômage. Autant de personnes en risque de précarité hydrique.

Entre 2005 et 2016, la facture moyenne d'eau a crû de 103% en Flandre, de 83% en Wallonie et de 58% à Bruxelles. Environ 1,5% de la population ne dispose pas de baignoire ou de douche à domicile, ou doit partager des toilettes communes avec des personnes en dehors de la famille<sup>ss</sup>, sans compter les personnes sans logement et donc absentes des statistiques. Les ménages les plus pauvres consacrent une plus grande part de leur revenu à la consommation d'eau (1,4% pour le premier quartile<sup>ss</sup> en moyenne et 0,8% pour le quartile le plus riche) pour une consommation moindre, alors qu'on peut supposer qu'ils limitent déjà leur consommation. Selon la méthode de calcul retenue, entre 4 et 15% de la population serait en situation de précarité hydrique en Belgique.

Cette tension sur l'accès à l'eau s'observe aussi dans la progression des mises en demeure avant coupure et des plans de remboursement pour des factures d'eau. À Bruxelles, le montant des factures impayées était de 29 millions d'euros en 2011, contre 51,5 millions en 2017.

Concernant les coupures d'eau, la loi impose qu'elles soient approuvées par un juge de paix en Wallonie, comme à Bruxelles à la différence qu'il n'y a pas de possibilités de réduire le débit.

En 2017, à Bruxelles, 1.005 usagers ont été coupés de l'accès à l'eau, un chiffre en progression constante depuis 2006, où 150 ménages ont été privés d'eau<sup>ss</sup>. En Wallonie, cette mesure a touché 610 ménages en 2017 contre 1.500 en 2015.

### L'eau est devenue une marchandise

De nombreux pays ont inscrit le droit à l'eau dans leur constitution, de manière explicite ou par la reconnaissance de services publics de base qui doivent être assurés pour les citoyens<sup>ss</sup> : Afrique du Sud, Colombie, RD Congo, Équateur, Éthiopie, Espagne (Valence, Aragon, Catalogne), Gambie, Kenya, Ouganda, Panama, Philippines, Slovaquie, Uruguay, Venezuela, Zambie...

Pour d'autres pays, le droit à l'eau découle du droit à la vie (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka, Brésil, Afrique du Sud), du droit à la dignité, à un environ-

nappe d'eau souterraine de la Wallonie », février 2020.

1. La Belgique est-elle «water-stressed»? sur le site d'Aquawal, L'union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

2. M. Garcia Quesada & D. Aubin (2019), Water Stress and Pollution in Belgium: The Internationalization and Regionalization of a Policy Problem, *europenowjournal.org*

3. La Belgique est-elle «water-stressed»? Aquawal, op.cit.

4. M. Garcia Quesada & D. Aubin (2019), op.cit.

1. Lorsque les revenus du ménage sont inférieurs à 60 % du salaire médian.

2. Fondation Roi Baudouin, « De l'eau pour tous. État des lieux de la précarité hydrique en Belgique – 2019. », mars 2019.

3. Les 25 % les « plus pauvres »

4. L'équipe de projet HyPer, « L'eau, ce bien pas toujours accessible », dans *Démocratie* n° 7-8, Juillet-Août 2019

5. H. Smets, La reconnaissance officielle du droit à l'eau en France et à l'international, AFD, 2007.

nement sain (Belgique, France, Grèce, Mexique et de nombreux autres pays), du droit à la jouissance des droits économiques et sociaux (Catalogne, Sénégal, Roumanie), du droit à un niveau de vie satisfaisant (Bénin, Togo) ou du droit à la santé.

La Belgique a également inscrit « le droit à l'accès à l'eau potable en quantité et d'une qualité suffisante en tant que droit fondamental de l'être humain » dans sa constitution depuis 2005.

Au cours des dernières décennies, malgré la reconnaissance de ce droit fondamental, la marchandisation de l'eau a progressé par la vente d'eau en bouteille au profit de multinationales comme Nestlé ou Coca-Cola, et par le concept de gestion intégrée des ressources en eau porté par des institutions internationales ou l'Union européenne.

Rappelons que l'eau a de tout temps été gratuite. Dans nombre de villes européennes, le droit à l'eau était assuré par des travaux collectifs, puis par l'installation de fontaines et de lavoirs publics. Les populations puisaient directement dans les cours d'eau ou des puits. L'eau payante n'est arrivée qu'à la fin du XIXe et au début du XXe siècle avec les

systèmes de distribution collective, les concessions privées, et surtout par la décision d'en faire porter le coût aux usagers.

La marchandisation s'est développée avec les eaux en bouteille. Si l'eau captée par les embouteilleurs est soumise à une redevance d'environ 0,074 euro par mètre cube<sup>ss</sup> (0,000075 euro/litre) en Wallonie, elle est revenue plusieurs milliers de fois plus cher au consommateur, de 50 centimes à plus d'un euro le litre !

La marchandisation s'est aussi opérée au travers des services de distribution. Dans de nombreux pays du sud, les politiques publiques, notamment celles imposées par la Banque mondiale, ont sciemment accompagné cette marchandisation en taillant dans les services publics dès les années 1980<sup>ss</sup>. Le Conseil mondial de l'eau<sup>ss</sup>, une organisation privée créée en 1996, composé de gouvernements, d'institutions internationales, d'ONG et des multinationales de l'eau a promu les partenariats public-privé dans le secteur. Elle a largement contribué à étendre la marchandisation et l'appropriation de la rente de l'eau par les multinationales, comme Suez

ou Veolia, les deux leaders du secteur.

C'est à cette époque qu'apparaît la notion de « Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dont le postulat fondateur est la fixation d'un prix basé sur la « récupération des coûts totaux » (full cost recovery principle) – y compris la rémunération du capital investi, assurant ainsi aux investisseurs un rendement financier raisonnable »<sup>ss</sup>. En 2000, ce concept a été repris par l'Union européenne dans sa directive-cadre sur l'eau qui incite les États à récupérer les coûts de l'eau (Article 9) par une tarification fournissant des « incitations adéquates » aux usagers.

L'histoire semble se répéter puisque les Objectifs du développement durable (ODD), qui fixent le cadre des politiques de développement jusqu'en 2030 au niveau des Nations Unies, visent à la fois l'accès à tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement durables (objectif 6), tout en encourageant les partenariats public-privé pour y parvenir (objectif 17, cible 17).

1. <http://taxeau.environnement.wallonie.be/prisesEAU.jsp?menu=EAU>

2. M. Laimé, Marchandisation de l'eau : la nouvelle offensive du «biocapital», blog du Monde Diplo, avril 2007.

3. R. Petrella, Un besoin vital devenu marchandise, dans *Manières de voir* n°65, sept-oct. 2002.

4. R. Petrella, Le projet planétaire des multinationales. Vers l'eau technologique ?, blog du Monde Diplo, avril 2011.

## Tarification progressive ou gratuité ?

Face au lobbying des promoteurs de l'« eau-marchandise », afin de rendre effectif le droit à l'eau, mais aussi pour réduire les consommations, certains acteurs, souvent au niveau local, ont opté pour la gratuité des premiers mètres cubes ou la mise en place d'une tarification progressive.

L'Irlande proposait la gratuité des 15 premiers mètres cubes jusqu'en 2014. La troïka a imposé au pays de lever des fonds par la tarification de l'eau dans le cadre du plan de sauvetage de 2010<sup>ss</sup>. La gestion des services d'eau a été confiée à l'entreprise semi-publique Irish Water. Les Irlandais ont alors dû s'acquitter de 4,88 euros/m<sup>3</sup> pour un service déjà pris en charge par l'impôt. La mesure a provoqué de nombreuses manifestations dans le pays. Le parlement est finalement revenu sur cette taxe en 2017<sup>ss</sup> et le gouvernement a annoncé qu'il sanctionnerait financièrement la surconsommation d'eau.

En France, plusieurs villes proposent la gratuité des premiers mètres cubes. C'est le cas à

Besançon où 3 m<sup>3</sup> (la consommation d'eau potable d'une famille de 5 personnes pendant 1 an) sont gratuits depuis 2016. Viry-Châtillon accorde 3 litres d'eau gratuite par personne par jour. À Rennes, la première tranche de 10 m<sup>3</sup> est gratuite, l'utilisateur ne paie que la partie fixe de l'abonnement. Certaines municipalités qui ne pratiquent pas la gratuité de l'eau ont décidé de proposer des prix dérisoires pour les premières tranches comme à Marseille (12 euros pour 30 m<sup>3</sup>), Libourne (1,5 euro pour 15 m<sup>3</sup>)<sup>ss</sup>, Roquevaire, ou Crolles<sup>ss</sup> et dans une soixantaine d'autres villes. La gratuité de l'eau n'a donc pas tout à fait disparu et persiste toujours dans certaines villes.

La Belgique a abandonné la gratuité de la distribution de l'eau. L'expérience avait pourtant perduré pendant près de vingt ans en Flandre, entre 1997 et 2016, où 15 m<sup>3</sup> d'eau gratuite (environ 40 litres par jour) étaient mis à disposition par personne domiciliée. En 2016, le gouvernement flamand, à la demande des compagnies intercommunales de gestion de l'eau, a décidé de mettre fin à ce système. Une part plus grande des coûts d'assainissement et de distribution, auparavant financés par un im-

pôt commun, est donc répercutée sur le consommateur final.

L'autre option choisie est celle de la tarification progressive, accompagnée d'une tarification sociale. Elle est pratiquée dans de nombreux pays, y compris la Belgique.

La Flandre, après avoir renoncé à l'eau gratuite, a opté pour une tarification progressive et propose aussi un tarif social permettant une réduction de 80% pour les ménages dans le besoin.

La Wallonie applique ce qu'elle appelle le « coût-vérité », qui tient compte des coûts d'assainissement et d'entretien du réseau ainsi que des charges sociales, se référant à la directive-cadre de l'UE de 2000. Le prix de l'eau y est progressif depuis 2004 avec différentes tranches de consommation : plus on consomme, plus le prix de l'eau augmente. À Bruxelles, une tarification progressive avec quatre tranches de consommation est en œuvre.

La Wallonie et Bruxelles disposent d'un fonds social géré par les CPAS (Centre public d'action sociale). Ce fonds est alimenté par une contribution : 3 cts/m<sup>3</sup> à Bruxelles, 2,5 cts/

1. « Anger at Irish water charges reaches boiling point », BBC.com, 1er octobre 2014

2. « Universal water charges in Ireland to come to an end », BBC.com, 13 avril 2017

3. P. Ariès, *Gratuité vs. Capitalisme*, 2018.

4. H. Smets, « La gratuité de l'eau potable est-elle envisageable ? », Revue l'Eau, l'Industrie, les Nuisances, n°413, juillet 2018

m<sup>3</sup> en Wallonie. Plus de 80% du fonds est utilisé dans la plupart des communes wallonnes, tandis que 99% du fonds est dépensé en Région bruxelloise, signe de la précarité hydrique dans les deux régions.

Si la tarification progressive peut de prime abord sembler incitative pour réduire la consommation, elle n'échappe pas à certains effets pervers<sup>ss</sup>. En cas de fuite ou d'installation déficiente, les factures peuvent exploser. Par ailleurs, le prix du mètre cube dépend du nombre de personnes domiciliées dans le ménage. En cas d'hébergement d'une personne supplémentaire, par exemple d'étudiant non domicilié à l'adresse de résidence, le prix de l'eau augmente mécaniquement. Enfin, les personnes disposant de compteurs collectifs, souvent parmi les plus précaires, ont un tarif de l'eau qui dépend pour partie de la consommation de leur voisin, de personnes non domiciliées qui pourraient y vivre ou d'éventuelles fuites dans les immeubles<sup>ss</sup>. Dans ces cas de figure, qui ne sont pas rares et peuvent se cumuler, la progres-

sivité des prix risque de se révéler encore plus pénalisante pour les moins aisés.

La tarification sociale part du principe que chacun doit d'abord essayer de payer avant que la collectivité ne prenne le relais. Les insolubles deviennent des assistés et doivent alors se justifier de leur précarité. Cela sans compter le fait que de nombreuses personnes qui pourraient prétendre à la tarification sociale n'y recourent pas<sup>ss</sup> faute d'information, d'orientation vers les aides par les services sociaux, par difficulté à remplir les formalités administratives, ou simplement par peur ou honte de recourir à ces dispositifs. Des améliorations ont été proposées ces dernières années pour identifier en amont les bénéficiaires, par un recoupement de données administratives, comme en Flandre<sup>ss</sup>.

Tant la tarification progressive que la tarification sociale, bien qu'elles partent généralement de l'intention d'aider des publics en difficulté ou d'inciter à réduire les consommations, souffrent

donc de plusieurs faiblesses menant à une situation où les premiers concernés ne bénéficient pas toujours des mesures. La gratuité permettrait dans une certaine mesure de pallier ces faiblesses afin de rendre le droit à l'eau plus effectif.

### Quelle quantité pour quels usages ?

Une des premières objections à la gratuité de l'eau est liée à la crainte de surconsommation et de gaspillage. Cette critique ne semble pas se vérifier. Comme l'explique Paul Ariès, les villes ayant instauré la gratuité des premiers mètres cubes d'eau ont plutôt observé une diminution de la consommation, ajoutant que « les bénéficiaires ont même tendance à l'économiser davantage non pas pour de hautes considérations écologiques, sociales ou politiques, mais tout simplement, pour ne pas atteindre le seuil payant<sup>ss</sup> ».

Il ne s'agit évidemment pas d'instaurer la gratuité pour tous les niveaux de consommation, mais d'abord de faire respecter



le droit à l'eau pour les besoins essentiels comme s'y sont engagés de nombreux pays. L'Organisation mondiale de la santé estime entre 20 et 50 litres le besoin en eau journalier par individu pour boire et satisfaire les besoins d'hygiène. La gratuité devrait d'abord concerner ces premiers litres indispensables à la vie et à la dignité.

Il est par contre évident qu'une distinction doit être faite entre les différents usages. L'eau pour se laver, boire, ou faire sa vaisselle ne doit pas être confondue avec celle utilisée pour remplir une piscine privée, arroser un terrain de golf ou laver un 4x4. La gratuité de l'eau essentielle à la dignité devrait donc s'accompagner d'un renchérissement des mésusages, liés à une

consommation trop importante, de confort ou ostentatoire.

Là encore, la gratuité n'est pas le remède à tous les maux. Les réseaux d'eau de nombreuses régions d'Europe sont vétustes et soumis à des fuites. Les Bruxellois en ont souvent l'aperçu avec les multiples effondrements de chaussées ou la fermeture régulière des tunnels de la ville pour cause de fuites d'eau qui menacent les édifices.

Selon les estimations, 180 millions de litres (2.900 litres par jour et par kilomètre de canalisation) seraient perdus chaque jour en Flandre à cause de fuites dans le réseau, contre 4.500 l/j/km à Bruxelles et en Wallonie. Au total, ce sont des dizaines de millions de mètres cubes qui

se perdent dans des réseaux vétustes, et sont finalement facturés aux usagers (entre 1 et 3€ par m<sup>3</sup> selon certaines estimations)<sup>ss</sup>.

Nous sommes dans une situation où des milliers de ménages se voient couper de leur accès en eau chaque année et/ou doivent recourir au fonds social pour régler leurs factures, tandis que des dizaines de millions de mètres cubes perdus sont facturés à l'ensemble des usagers.

Tant les fuites dans les réseaux de distribution que dans les canalisations domestiques devraient faire l'objet d'un suivi sérieux. Certaines villes comme Libourne (France), qui pratiquent la quasi-gratuité de l'eau, complètent le dispositif par la distri-

1. L'équipe du projet HyPer, 2019, op. cit.

2. Début 2020, Vivaqua, l'opérateur public, a instauré pour les usagers disposant de compteurs collectifs en région bruxelloise une tarification linéaire et non plus progressive, à un niveau 20 % supérieur au tarif progressif moyen. Le gouvernement bruxellois a rejeté la mesure et réinstauré un tarif progressif début mars 2020 dans l'attente d'une renégociation des tarifs.

3. Pour plus d'infos, voir le site de l'Observatoire des non-recours aux droits et services français : <https://odenore.msh-alpes.fr/> ou cette vidéo sur le non-recours aux droits sociaux en Belgique : <https://vimeo.com/170947620>

4. Van Mechelen N., Van Der Heyden M. (2017), La lutte contre le non-take-up : un inventaire des mesures de politiques et réflexion à la lumière de la littérature scientifique et des expériences de politique au Royaume-Uni et en Suède, TAKE Policy Brief Nr. 1/2017, Antwerp: Herman Deleeck Centre for Social Policy – University of Antwerp, 12p.

5. P. Ariès, 2018, op.cit.

1. lecho.be, « La Wallonie perd 48 piscines olympiques d'eau potable chaque jour », 30 oct. 2017

bution de kits d'économie aux usagers (régulateur de débit, joint d'étanchéité). Ceux-ci ne sont pas de nature à combler les fuites des réseaux, mais vont dans le sens d'une meilleure gestion de la ressource.

Parallèlement, une plus grande réutilisation des eaux usées (de la douche vers la chasse d'eau par exemple) et une meilleure récupération des eaux de pluie devraient être pensées à grande échelle.

### Quelles pistes de financement ?

Comme pour les transports en commun, la gratuité de l'eau est finançable à condition de s'en donner les moyens. Celle-ci a été à l'œuvre dans une région, la Flandre ; un pays, l'Irlande et l'est toujours dans des dizaines de villes. Il s'agit là encore d'un choix avant tout politique.

Il n'en demeure pas moins que l'eau gratuite a un coût. Celle-ci est acheminée par des canalisations qui doivent être entretenues. Les eaux usées doivent ensuite être assainies et épurées avant d'être rejetées ou réutilisées. Différentes sources de financement sont envisageables.

La première pourrait être trouvée dans la surtaxation des mésusages. Les surconsommations d'eau devraient faire l'objet d'une fiscalité plus lourde. Comme déjà évoqué, l'eau servant à arroser un terrain de golf doit être facturée à un montant supérieur à celle pour se laver. Les revenus supplémentaires pourraient ainsi être affectés au service public de l'eau. Dans le cas où les golfs fermentaient leur porte faute d'une eau trop chère, la consommation totale n'en serait que diminuée, procurant une économie pour la collectivité.

Une seconde source de financement pourrait être la taxation des eaux en bouteille. Les redevances payées pour exploiter les sources d'eau minérale sont dérisoires. Elles profitent in fine à de grands groupes de l'eau en bouteille. Nestlé – qui exploite une source à Étalle en Gaume – ou Coca-Cola – propriétaire de Chaudfontaine – puisent quasi gratuitement de l'eau des sous-sols pour la revendre des milliers de fois leur coût de revient tout en distribuant de généreux dividendes à leurs actionnaires. Une plus grande contribution de ces activités au financement de l'eau vitale et gratuite ne serait pas illogique.

Enfin, un retour dans le giron public pourrait également permettre de dégager des ressources supplémentaires. Les dividendes actuellement distribués par les sociétés privées seraient simplement réinjectés dans le service public. En France, une majorité de villes se sont enfermées dans une gestion privée de l'eau au travers d'entreprises comme Veolia, la Saur ou Suez. La remunicipalisation est la voie choisie par un nombre croissant de communes comme Viry-Châtillon, qui a rompu son contrat avec Veolia en 2011 et établi une régie publique de distribution de l'eau.

La question du retour dans le giron public se pose moins en Belgique où les communes, qui disposent de plus d'autonomie, ont fait le choix dès la fin du XIXe siècle de maintenir une gestion majoritairement publique de l'eau<sup>ss</sup>. Quelques concessions ont néanmoins été accordées à des opérateurs privés, comme c'est le cas pour la station d'épuration de Bruxelles-Nord.

### Perspectives en Belgique

Fin 2019, le gouvernement bruxellois a décidé de rejoindre le réseau des communautés

bleues (Blue communities<sup>ss</sup>). La région s'est ainsi engagée à garantir une gestion, un assainissement et une distribution publics. La concession de Veolia pour la station d'épuration Bruxelles-Nord ne sera donc pas renouvelée une fois le contrat arrivé à terme. La région s'est dans le même temps engagée à stopper les coupures d'eau, à étendre et mieux répartir le réseau de fontaines publiques et à ne plus vendre d'eau en bouteille dans les bâtiments et événements municipaux. Un premier progrès qui devra se vérifier dans les faits. La gratuité de l'eau n'est pas envisagée à ce stade.

En Wallonie, la gratuité de l'eau a été évoquée dans la déclaration de politique générale du gouvernement Di Rupo, mais il s'agit ici de la gratuité de l'eau du robinet dans les lieux publics et les restaurants. Des auditions ont été organisées au parlement wallon début 2020, mais le secteur de la restauration ne semble pas favorable à la mesure, pourtant pratiquée de longue date outre-Québec, craignant une baisse des recettes.

La gratuité des premiers mètres cubes d'eau ne fait malheureusement pas partie du débat public en Belgique en dehors de quelques associations, même

si la mesure a été à l'œuvre pendant une vingtaine d'années dans le nord du pays. Elle pourrait pourtant être une solution pour rendre effectif le droit à l'eau pour le plus grand nombre, tout en permettant une réduction de sa consommation. Cette gratuité devrait sans aucun doute s'accompagner d'un renchérissement des mésusages. La question de l'exploitation de l'eau comme une marchandise sera amenée à revenir dans les débats, ne serait-ce que pour des raisons liées au changement climatique (sécheresses, fonte des glaciers...) et à sa raréfaction dans les prochaines décennies. Espérons que la gratuité de l'eau comme bien commun l'accompagnera.

1. Même si, à la fin du XIXe siècle, le maintien dans la sphère publique ne résultait pas toujours d'un objectif de salubrité publique, mais bien de rentabilisation des investissements, voire d'engranger des recettes, en imposant aux populations de s'abonner au réseau tout en restreignant l'accès aux fontaines publiques. Cf. R. Petrella (dir.), « *Bruxelles. Eau mon amour !* », 2010, p.33-36, éd. Couleur Livres.

1. Le concept est né au Canada. Il vise à accompagner les pouvoirs publics dans une gestion de l'eau publique et responsable. Voir : <https://brussels-blue-community.be/>

Cédric Leterme  
*Gresea/CETRI*

# Gratuité et numérique : des relations ambiguës

La gratuité est au centre de nombreux usages d'Internet et des outils numériques, mais selon des modalités et des finalités qui peuvent varier du tout au tout. De l'instrumentalisation du gratuit au profit d'un « capitalisme de surveillance » jusqu'à sa défense et sa promotion par l'institution de nouveaux « communs numériques », les relations qu'entretiennent les outils numériques et la gratuité sont loin d'être univoques.

## Gratuité et numérique : des relations ambiguës

Cédric Leterme Gresea/Cetri

L'histoire d'Internet et du numérique reste encore très largement associée, aujourd'hui, à un idéal démocratique de communications décentralisées et de partage de savoirs. La réalité est toutefois beaucoup plus nuancée<sup>ss</sup>. Certes, comme le rappellent notamment les chercheurs Marion Fourcade et Daniel Kluttz, « le secteur des technologies de l'information de la Silicon Valley est né en partie des affinités antihérarchiques et socialistes de la contre-culture de la Bay-Area des années 1960 et de l'éthique anarchiste des pirates informatiques du mouvement du logiciel libre des années 1980 »<sup>ss</sup>. Néanmoins, l'État et le marché ne sont jamais restés bien loin. D'abord, on le sait, l'origine même d'Internet vient d'un programme militaire américain de communication décentralisée visant à faire face à une potentielle attaque nucléaire soviétique. Et jusqu'à ce jour, l'État américain, à commencer par le Pentagone et les principales agences de renseignement, garde un lien étroit (financier, administratif, etc.) avec le secteur numérique<sup>ss</sup>. Ensuite, les grandes entreprises et les investisseurs se sont également rapidement intéressés aux potentielles applications économiques et industrielles de ces technologies, avec notamment un important afflux de capitaux constaté dès les années 1970-80 et, dans la foulée, la création des premières entreprises « technologiques » (IBM, Microsoft, Apple).

Reste que la culture du partage, de la gratuité et de la liberté qui caractérisait les premières communautés de développeurs a effectivement exercé une influence considérable sur le façonnement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). D'abord, parce que la plupart des premiers entrepreneurs du numérique étaient eux-mêmes issus de cette culture. Ensuite, parce qu'il était de toute façon crucial pour ces nouvelles entreprises de s'assurer les talents rares et recherchés des ingénieurs et informaticiens qui en étaient impré-

1. Pour une introduction à cette histoire complexe : <https://www.internetsociety.org/fr/internet/history-internet/brief-history-internet/>.

2. M. Fourcade et D. N. Kluttz (2020), « A Maussian bargain: Accumulation by gift in the digital economy », *Big Data & Society*, Janvier-Juin, p. 3 (c'est nous qui traduisons).

3. Lire, par exemple : <https://qz.com/1145669/googles-true-origin-partly-lies-in-cia-and-nsa-research-grants-for-mass-surveillance/>.



La quadrature du net - CC BY-SA 4.0

gnés. Enfin, parce que cette logique de la gratuité et du partage a fini par se révéler bénéfique pour le développement même du secteur et la consolidation des géants numériques que l'on connaît aujourd'hui.

### Google et le « capitalisme de surveillance »

Il est devenu courant, aujourd'hui, de rappeler que si un bien ou un service vous est proposé gratuitement, c'est parce que « le produit, c'est vous ». Ce constat n'a pourtant rien de neuf. Il aurait été popularisé dans les années 1970 dans le cadre d'une critique du modèle économique de la télévision<sup>ss</sup>. Plus largement, Fourcade et Kluttz rappellent aussi que les liens entre gratuité et marché sont loin d'être aussi antagonistes qu'il n'y paraît et que l'utilisation de la première au service du second

est en fait une réalité économique aussi ancienne que répandue<sup>ss</sup>.

Le numérique aurait toutefois permis de pousser cette logique un cran plus loin. Pour la spécialiste américaine du numérique, Shoshana Zuboff, c'est à Google que l'on devrait l'invention de ce qu'elle nomme le « capitalisme de surveillance »<sup>ss</sup> et dont la fourniture de services gratuits est l'un des fondements. Jusqu'à l'éclatement de la « bulle Internet » en 2001, l'entreprise cherchait en effet, comme d'autres, le moyen de rentabiliser son activité en en faisant payer le coût par ses utilisateurs finaux. Elle s'était en outre juré de ne jamais monnayer les informations acquises sur et par ses utilisateurs, en en réservant uniquement l'exploitation pour l'amélioration de ses services. La situation change toutefois avec la crise de 2001 et la nécessité de dégager rapidement des profits pour ne pas couler comme tant d'autres « entreprises

1. Notamment dans le court-métrage « Television Delivers People » réalisé en 1973 par Richard Serra et Carlota Fay Schoolman.

2. « Il existe de nombreuses preuves ethnographiques que de nombreuses transactions et marchés économiques proviennent en fait « de dons » (Velthuis, 2018). Elder-Vass (2016 : 176-177) nous rappelle que les cadeaux ont une longue histoire en matière de marketing (par exemple, des livres de recettes gratuits pour familiariser les consommateurs avec la gelée au début du 20e siècle ou des chansons gratuites pour susciter l'intérêt pour un album) » (Fourcade et Kluttz, « A Maussian bargain... », op. cit., p. 3.).

3. S. Zuboff (2019), *The Age of Surveillance Capitalism : The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*, Londres, Profile Books Ltd.

Graphique 1. Les ventes du groupe Alphabet (Google)

Source : [www.mirador-multinationales.be](http://www.mirador-multinationales.be)

d'Internet ». Dès ce moment, on assiste à un virage à 180 degrés, et Google va rapidement passer maître dans l'art de récolter, exploiter et monnayer massivement les données de ses utilisateurs auprès d'acteurs tiers. Les résultats économiques du groupe (les ventes – graphique 1) et financiers (le taux de profit – graphique 2) ne se font pas attendre et d'autres entreprises vont rapidement lui emboîter le pas.

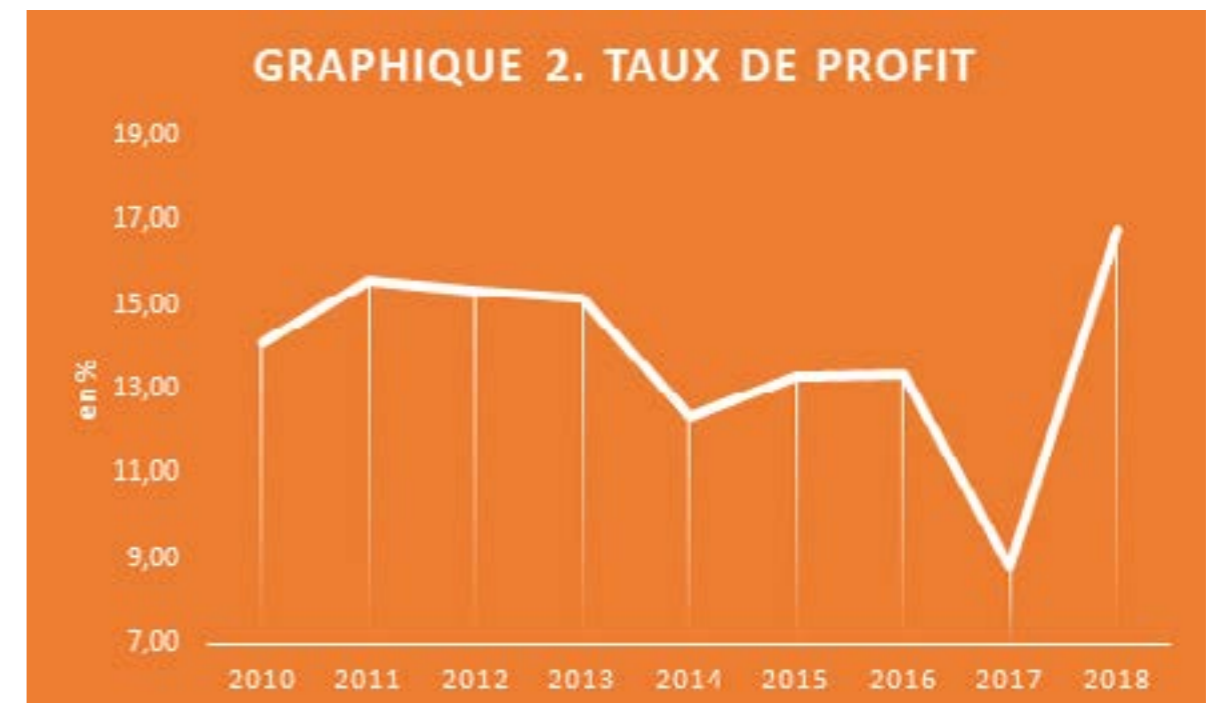
Nous l'avons dit, un des éléments clés de ce nouveau modèle d'affaires est de proposer toute une série de services « gratuitement » et de les rentabiliser en exploitant les quantités colossales de données qu'ils permettent de récolter. Beaucoup d'observateurs ont donc souligné qu'il s'agissait d'une gratuité fictive, puisqu'en réalité vous « payez »

bien ces services, en cédant vos données évidemment, mais aussi, plus fondamentalement, en acceptant de travailler gratuitement pour ces plateformes<sup>ss</sup>. Cet « échange » est d'autant plus problématique que ses termes exacts ne sont jamais spécifiés, si ce n'est dans des « conditions d'utilisation » délibérément vagues et incompréhensibles. D'où les dénonciations qui se multiplient d'une nouvelle forme d'exploitation ou encore « d'accumulation par dépossession »<sup>ss</sup>. Ce concept a été formulé par le géographe marxiste américain David Harvey pour décrire le mécanisme qui prévaut à la concentration des richesses depuis la fin des années 1970 et qui se caractérise dans la pratique par les privatisations, l'endettement, la financiarisation ou encore le colonialisme. Un concept auquel Fourcade et Kluttz préfèrent toutefois celui

1. Cette caractérisation des activités de production de données en ligne (ex. : remplir son profil Facebook, effectuer une recherche sur Google) comme du « travail » fait toutefois débat. Pour un aperçu des positions et enjeux de cette discussion, lire : A. Casilli (2019), *En attendant les robots – Enquête sur le travail du clic*, Paris, Seuil ou encore M. Simonet (2018), *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Textuel.

2. En référence à la notion développée par le géographe marxiste David Harvey : D. Harvey (2004), « The new imperialism: accumulation by dispossession », *Socialist Register*, n°40, p. 63-87.

Graphique 2. Taux de profit du groupe Alphabet (Google)

Source : [www.mirador-multinationales.be](http://www.mirador-multinationales.be)

« d'accumulation par le don », inspiré des travaux de Marcel Mauss<sup>ss</sup>. Un terme qui aurait l'avantage, selon eux, de prendre au sérieux le rôle de la gratuité dans toutes ses dimensions. En effet, celle-ci n'est pas mobilisée par les plateformes uniquement comme une « entourloupe » pour obtenir des données toujours plus nombreuses. Sa fonction et son utilité vont en réalité beaucoup plus loin. D'abord, parce que le don permet de créer du lien, un sentiment d'attachement, que les plateformes mobilisent pour fidéliser leurs utilisateurs. En cela, rien de bien neuf. Par contre, le don crée aussi une obligation morale de réciprocité, par définition difficilement quantifiable en termes de valeur (combien dois-je rendre?) et de temps (pendant combien de temps suis-je obligé?). Les entreprises classiques espéraient que cette obligation morale se traduirait par des achats ultérieurs. Pour les plateformes, c'est l'accès aux fameuses données qui constitue la principale contrepartie, mais aus-

1. Fourcade et Kluttz, « A Maussian bargain... », op. cit.

2. Ibid., p. 1.

si l'engagement actif des individus à en « partager » toujours plus. De ce point de vue, Fourcade et Kluttz soulignent d'ailleurs que les plateformes mobilisent et structurent aussi la pratique du don/contre-don entre les utilisateurs eux-mêmes en les invitant à partager et à échanger entre eux, ce qui a le double avantage de maximiser encore plus les interactions (et donc les données qui en résultent), mais aussi de rendre particulièrement ardu pour un individu le fait de se soustraire aux services qu'elles proposent, puisque cela implique, de plus en plus, de se couper de la société elle-même. Et les auteurs de conclure que la gratuité permet ainsi aux plateformes numériques de « masquer l'asymétrie structurelle entre le donneur et le receveur, de permettre la création même d'une nouvelle marchandise à travers les données personnelles, tout en obscurcissant sa véritable valeur et en naturalisant son appropriation privée »<sup>ss</sup>.

## Les plateformes et l'enclosure du social

La relation des plateformes à la gratuité ne se résume toutefois pas à ce type d'instrumentalisation. En effet, si ces entreprises mobilisent bien une certaine forme de gratuité au profit de leur stratégie d'accumulation, elles en menacent aussi d'autres, en particulier les formes immatérielles de « communs » dont on espérait, au contraire, que le numérique allait favoriser l'émergence et la diffusion. Pour l'ingénieur et militant indien du numérique Prabir Purkayastha, s'il est ainsi tentant de voir dans la domination actuelle des plateformes la preuve que les données sont le « nouvel or noir du 21<sup>e</sup> siècle », « il est clair que l'histoire du numérique ne se limite pas à la simple monétisation des données personnelles »<sup>ss</sup>. Selon lui, il faut en effet enrichir cette histoire d'une lecture en termes de succession de formes nouvelles « d'enclosure »<sup>ss</sup>.

« Les premières entreprises - Microsoft et Apple - qui ont vu le jour à la fin des années 1970 et sont devenues importantes dans les années 1980, nous explique-t-il, figurent encore aujourd'hui parmi les dix premières entreprises du monde. Elles étaient fondées sur la propriété intellectuelle - Microsoft pour les logiciels et Apple pour le matériel ». Et en effet, à mesure que « l'information » devenait une ressource économique clé dans le cadre de ce que l'on allait appeler « l'économie de la connaissance », la « protection de la propriété intellectuelle » est devenue un enjeu décisif pour les grandes entreprises et les États capitalistes avec

à la clé la multiplication de pratiques et de régimes de privatisation du savoir au niveau mondial<sup>ss</sup>.

« Le groupe suivant d'entreprises, poursuit Purkayastha, inclut les plateformes de médias sociaux comme Google et Facebook, qui ont privatisé les données des utilisateurs pour créer de nouveaux monopoles. Leur modèle commercial est basé sur la publicité et la " vente " de leurs utilisateurs aux annonceurs ». Cette « enclosure » des données numériques ne s'arrête toutefois pas aux seules données individuelles, puisqu'elle inclut aussi des données collectives dont un nombre croissant d'observateurs considèrent qu'elles devraient plutôt être traitées comme relevant du « commun »<sup>ss</sup>.

Enfin, toujours selon Purkayastha, « les derniers monopoles à émerger sont les monopoles de plateforme dans ce que l'on appelle " l'économie du partage " ». La spécificité de ces nouvelles plateformes serait de chercher à « encloser » des activités et des ressources qui échappaient jusqu'ici aux entreprises numériques, voire au capitalisme tout court. C'est ce qu'on appelle couramment « l'ubérisation » de l'économie et/ou de la société. La rhétorique de « l'économie collaborative » ou « du partage » consiste en effet à défendre un modèle d'intermédiation numérique qui permettrait de mettre directement en relation des individus désireux d'échanger des biens ou des services<sup>ss</sup>. Tout le monde est ainsi invité à se considérer comme un entrepreneur en puissance et sa

1. P. Purkayastha (2019), « Global capital, digital monopolies and new forms of enclosure », ALAI, n°542 (c'est nous qui traduisons). Le reste des citations de Purkayastha sont tirées de cet article.

2. Le terme désigne le processus initié dans les campagnes anglaises dès le 16<sup>e</sup> siècle de privatisation de terres qui faisaient jusque-là l'objet d'un usage commun pour permettre l'élevage de moutons destiné à fournir les industries naissantes en laine. Marx y a notamment vu le moment clé « d'accumulation primitive » ayant permis le développement ultérieur du mode de production capitaliste.

3. Le juriste James Boyle a ainsi pu parler, à ce propos, d'un « second mouvement d'enclosure du commun » : J. Boyle (2003), « The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain », *Law and Contemporary Problems*, vol. 66, p. 33-74.

4. Lire notamment Casilli, « *En attendant les robots...* », op. cit.

5. À ce sujet, lire le Gresea Échos n°98 : « *Coursiers de tous les pays, unissez-vous ! En lutte contre le capitalisme de plateforme* », coordonné par Anne Dufresne : <http://www.gresea.be/Coursiers-de-tous-les-pays-unissez-vous-En-lutte-contre-le-capitalisme-de>.

WHO IS  
WATCHING ?

moindre possession (un vélo, une voiture, une maison), mais aussi ses talents (de cuisine, de nettoyeur, etc.) ou encore ses relations sociales (amoureuses, d'amitié, de voisinage) comme un capital à exploiter. Ce faisant, ce sont donc les dimensions les plus intimes des individus qui sont progressivement enrôlées au service de l'accumulation capitaliste, mais aussi des sphères d'activités qui jusqu'ici lui échappaient, en tout ou en partie.

### Quand le numérique favorise la gratuité : réciprocité et garde-fous

Est-ce à dire, dès lors, qu'il faudrait définitivement tirer un trait sur les espoirs suscités par le numérique en termes de décentralisation, de démocratisation et d'extension du domaine du don et du partage ? Pas tout à fait. Certes, les évolutions récentes montrent que ce sont surtout les tendances inverses qui priment jusqu'ici : centralisation, marchandisation, surveillance et répression. Mais les alternatives existent. La crise du coronavirus, par exemple, a permis de rappeler de la plus belle des manières comment les outils numériques pouvaient être mis au service de la coopération et de la solidarité. Coincés chez eux sur ordre de leurs gouvernements, nombre d'individus ou d'organisations ont en effet rivalisé d'ingéniosité pour proposer leur aide en ligne, le plus souvent gratuitement : mise à disposition de ressources culturelles ou pédagogiques, services de garde, de courses, de livraisons solidaires organisées en ligne, groupes d'écoute et d'entraide, webconférences, tutoriels d'activités physiques, diffusion de plans pour l'impression 3D de matériel médical, et la liste est encore longue.

La plupart de ces initiatives restent toutefois largement tributaires d'infrastructures et d'outils contrôlés par les géants du numérique, ce qui signifie que même les plus désintéressées d'entre elles finissent par leur profiter... Difficile pourtant de s'en passer, en particulier pour celles (nombreuses) qui allient performances... et gratuité. Et même lorsque des solutions « libres » (cf. infra) satisfaisantes existent, elles peuvent rapidement être victimes de leur succès, à l'image du service de vidéoconférence Framataalk qui a rapidement saturé devant l'explosion des utilisations liées au confinement<sup>ss</sup>. Cet exemple est d'autant plus intéressant que les développeurs de Framataalk ont notamment pointé du doigt l'utilisation massive de leur plateforme par des enseignants qui relèvent pourtant d'institutions publiques « qui devraient avoir les moyens de mettre en place leur propre solution ». Et d'ajouter que leur association « n'était pas un service public, et ne souhaitait pas s'y substituer »<sup>ss</sup>.

Ce que cet exemple rappelle, dès lors, c'est qu'au-delà des pratiques de partage que rendent effectivement possibles Internet et les outils numériques, au moins deux autres questions se posent : Comment éviter que ces pratiques ne soient réappropriées au bénéfice des géants du numérique ? Et comment en promouvoir une extension maximale ? Une première réponse à ces questions a déjà été apportée par le mouvement du logiciel libre et son concept de « copyleft ». Clin d'œil à la notion de « copyright » dont il se veut l'opposé, le « copyleft » désigne une licence destinée à protéger l'utilisation et le partage de ressources libres de droits. En clair, ces utilisations sont permises, pour autant qu'elles n'aboutissent pas elles-mêmes à la privatisation des ressources<sup>ss</sup>. Le mouvement « libre » se distingue ainsi de « l'open

1. <https://framataalk.org/accueil/fr/>.

2. Message sur la page d'accueil du site, consulté le 27 mars 2020.

3. Pour les différentes licences possibles : <https://www.gnu.org/licenses/copyleft.fr.html>.

source » dont il est pourtant issu (et qui désigne quant à lui des solutions informatiques dont le code source est ouvert et donc accessible à tous), dans la mesure où ce dernier a été largement récupéré par l'industrie pour encourager – et profiter – de l'innovation qu'il permet de susciter.

Deux éléments supplémentaires pourraient toutefois être évoqués. Le premier concerne le traitement des données sous forme de « commun », c'est-à-dire de ressources non appropriables soumises uniquement à des droits d'usage éventuellement différenciés selon les cas, mais toujours décidés collectivement<sup>ss</sup>. Ce faisant, on priverait en effet d'objet la stratégie d'accumulation des plateformes numériques qui repose précisément sur l'appropriation et l'exploitation des fameuses données, mais sans se priver pour autant des possibilités d'utilisation positive que ces données recèlent<sup>ss</sup>.

Le deuxième élément concerne la revendication de socialisation des principaux « espaces publics » (ex. : réseaux sociaux), infrastructures (ex. : plateformes, cloud) et outils (ex. : logiciels) numériques qui sont aujourd'hui aux mains d'une poignée de monopoles privés, avec des conséquences non seulement économiques, mais aussi sociales et politiques de plus en plus problématiques<sup>ss</sup>. Ici, l'argument est finalement le même que dans le monde hors-ligne : seule une socialisation des coûts et des infrastructures clés (transports, énergie, communication) peut favoriser la pratique et l'extension d'une véritable gratuité, sans parler de ses avantages en termes de démocratisation de l'économie, qu'elle soit « numérique » ou non.

---

1. Pour une discussion plus détaillée sur le concept de « commun » : P. Dardot et C. Laval (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte.

2. À supposer néanmoins que ces utilisations soient compatibles avec les efforts à faire en matière de sobriété écologique, ce qui devrait en limiter sérieusement le nombre...

3. Il s'agit notamment d'une revendication clé de la « Just Net Coalition » dans son « Manifeste pour une justice numérique » : <https://www.cetri.be/Manifeste-pour-une-justice>.

**Gresea Échos N°102**  
Trimestriel: Avril/Mai/Juin 2020

**Illustrations couverture**

Photos - Flickr – Kristykay22 – EERF - CC BY-NC-SA 2.0

**ISSN: 1377-7718**

**Editeur responsable**

Bruno Bauraind, c/o GRESEA

**Comité de rédaction**

Bruno Bauraind, Anne Dufresne, Sebastian Franco,  
Romain Gelin, Natalia Hirtz, Henri Houben, Cédric Leterme.

**Maquette**

Giorgio Grasso

**Mise en page**

Nathalie Van Verre

**Relecture**

Anne-Lise Maréchal

Nathalie Van Verre

Fabrice Renière

Réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Disponible dans les librairies**

**Filigranes**, Avenue des Arts 39, 1040 Bxl

**Librairie Tropismes**, Galerie des Princes 11 1000 Bxl

**PointCulture**, Rue Royale 145, 1000 Bxl

**Librairie Volders**, Avenue Jean Volders 40, 1060 Saint-Gilles

**Livre aux trésors**, Place Xavier-Neujean 27A, 4000 Liège



**ABONNEMENT**

**18 euros/4 numéros**  
**(6 euros/numéro)**

**Tarif étudiant et allocataire social**

**8 euros/4 numéros - 3 euros/numéro**

IBAN: BE08-0682-4646-5913

BIC (swift): GKCCBEBB

N°Entreprise: 0420-806-883

**GRESEA Asbl**

*Groupe de Recherche pour une  
Stratégie économique Alternative*

Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles

Tél. +32(0)22197076

Email: [info@gresea.be](mailto:info@gresea.be)

Site: [www.gresea.be](http://www.gresea.be)